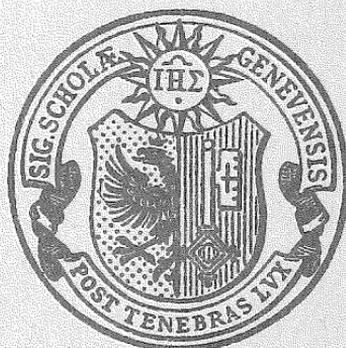


L  
1936  
71 et

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



# PROGRAMME DES COURS

DU

## SEMESTRE D'ÉTÉ 1936

Ouverture : 8 Avril 1936 — Clôture : 15 Juillet 1936

Les cours commencent le Jeudi 16 Avril 1936



GENÈVE  
IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 24

1936

PRIX : 1 FRANC.

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences . . . . .	3
Faculté des Lettres. . . . .	25
Faculté des Sciences Economiques et Sociales .	46
Institut des Hautes Etudes Commerciales . .	61
Faculté de Droit. . . . .	65
Faculté de Médecine . . . . .	74
Institut Dentaire . . . . .	89
Faculté de Théologie . . . . .	94
Institut universitaire de hautes études internationales . . . . .	100
—	
Prix universitaires . . . . .	102
Fonds universitaires . . . . .	116
Renseignements généraux . . . . .	118
Caisse d'assurance. . . . .	121
Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Docents . . . . .	124

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

**N.-B.** — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues séparément pour chaque Faculté, aux jours et heures indiqués dans les avis affichés à l'Université.

Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux de médecine (médecins, dentistes et pharmaciens), s'adresser au Dr E. Thomas (Florissant, 4, lundi, mercredi et samedi, de 14 à 15 h.), président du siège d'examen de Genève.

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



## PROGRAMME DES COURS

DU

### SEMESTRE D'ÉTÉ 1936

Ouverture : 8 Avril 1936 — Clôture : 15 Juillet 1936

Les cours commencent le Jeudi 16 Avril 1936

GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 21

1936

Tous les cours commencent le jeudi 16 avril et la clôture du semestre aura lieu le 15 juillet.

Les cours sont suspendus le jeudi 21 mai (jour de l'Ascension), le lundi 1<sup>er</sup> juin (lundi de Pentecôte), ainsi qu'à l'occasion du Dies Academicus (5 juin).

Les dix derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de fin d'année.

*Le Bureau du Sénat est composé, pour la période prenant fin le 15 juillet 1936, de :*

MM. Albert RICHARD, Recteur ;  
William-E. RAPPARD, Vice-Recteur ;  
Paul-E. MARTIN, Secrétaire du Sénat ;

*et de*

MM. Georges TIERCY, Doyen de la Faculté des Sciences ;  
André OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Lettres ;  
Antony BABEL, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;  
Paul LOGOZ, Doyen de la Faculté de Droit ;  
Eugène BUJARD, Doyen de la Faculté de Médecine ;  
Auguste GAMPERT, Doyen de la Faculté de Théologie.

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1936

## FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Georges TIERCY, Doyen.

	Salle
<b>M. Henri Fehr, prof. ord.</b>	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h. 20.
Lundi, de 9 à 11 heures ; mercredi, à 10 heures.	
<i>Conférences de géométrie analytique (complément du cours ci-dessus).</i>	2 h. 20.
Lundi, à 8 heures, et mercredi, à 16 heures.	
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h. 20.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	
<i>Géométrie descriptive.</i>	2 h. 20.
Jeudi, de 10 heures à midi.	
<i>Géométrie supérieure. — Transformations géométriques.</i>	1 h. 20.
Mardi, à 17 heures.	
<b>M. Rolin Wavre, prof. ord.</b>	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h. 20.
Jeudi, à 9 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures.	
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h. 20.
Vendredi, à 14 h. et à 15 heures.	
<i>Cours de mécanique rationnelle.</i>	3 h. 20.
Jeudi, à 8 h. ; vendredi et samedi, à 9 heures.	
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h. 20.
Jeudi, à 17 h. et à 18 heures.	
<i>Quelques idées fondamentales dans les mathématiques contemporaines.</i>	1 h. 20.
Jeudi, à 15 heures.	
<b>M. Dmitry Mirimanoff, prof. ord.</b>	
<i>Calcul des probabilités.</i>	1 h. 20.
Mercredi, à 14 heures.	

	Salle
<i>Conférences d'analyse supérieure. — Théorie des fonctions analytiques.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 16 heures.	20.
<b>M. Georges Tiercy, prof. ord.</b>	
<i>Astronomie générale.</i>	3 h.
Lundi, à 18 h.; mardi, à 8 heures et mercredi, à 9 heures.	20.
<i>Météorologie dynamique.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	20.
<i>Thermodynamique stellaire.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	20.
<b>M. Jean Weigle, prof. ord.</b>	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Vendredi et samedi, à 9 et à 10 heures.	44.
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	3 h.
Une après-midi par semaine, jeudi ou vendredi, de 14 à 17 heures.	Lab. sous-sol.
<i>Problèmes numériques de physique (avec la collaboration du chef de travaux).</i>	1 h.
[Jour et heure à fixer.]	
<i>Laboratoire intermédiaire. — Une journée.</i>	
<i>Laboratoire intermédiaire. — Cinq demi-journées.</i>	
<i>Laboratoire de recherches. — Tous les jours.</i>	
[S'adresser au professeur.]	
<i>Conférence d'électricité appliquée.</i>	
La conférence sera donnée par <b>M. Paul Rossier</b> , privat-docent.	1 h.
(Jour et heure à fixer).	
<i>Laboratoire d'électricité appliquée.</i>	
Les exercices auront lieu dans le laboratoire de l'E.A.M. <sup>1</sup> , sous la direction de <b>M. Paul Rossier</b> , privat-docent, et sous le contrôle du doyen de la section d'électro-technique.	
(Une demi-journée).	
<b>M. Ernest-C.-G. Stueckelberg, prof. extr.</b>	
<i>Théorie de la chaleur.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	20.

<sup>1</sup> Ecole des Arts et Métiers.

	Salle
<i>Conférences de physique théorique.</i>	2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.	44.
<i>Théorie des spectres.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	44.
<i>Colloque de physique (avec M. le professeur Weigle et le chef de travaux de physique expérimentale).</i>	2 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures (tous les quinze jours).	44.
<b>M. Kurt-H. Meyer, prof. ord.</b>	
<i>Chimie organique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux dans le Laboratoire de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique.</i>	
Directeur, M. le prof. Kurt-H. MEYER, avec M. P. WENGER, prof. ord., directeur-adjoint pour la section de chimie analytique, et M. E. CHERBULIEZ, prof. extr.	
a) <i>Grand Laboratoire</i> : Préparations, analyses, recherches. — Tous les jours.	Ec. de Chimie.
b) <i>Laboratoire intermédiaire</i> pour étudiants en médecine. Deux demi-journées.	Ec. de Chimie.
c) <i>Laboratoire intermédiaire</i> pour chimistes, pharmaciens et étudiants en sciences.	
Quatre demi-journées.	Ec. de Chimie.
[S'adr. au professeur].	
<b>M. Paul Wenger, prof. ord.</b>	
1. <i>Chimie analytique</i> : combustibles et produits métallurgiques.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	Ec. de Chimie, Petit Amph.
2. <i>Traitement des minerais</i> : flottage.	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	Ec. de Chimie, Petit Amph.
<i>Travaux de recherches en chimie analytique. — Tous les jours.</i>	
[S'adresser au professeur.]	
<b>M. Emile Cherbuliez, prof. extr.</b>	
<i>Chimie pharmaceutique et toxicologique.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi à 9 h.	Ec. de Chimie. A.C.S.

*Compléments de chimie organique* : série hétérocyclique. 1 h.  
A fixer ultérieurement. Ec. de Chimie. A.C.S.  
*Les matières protéiques.* 1 h.  
A fixer ultérieurement. Ec. de Chimie A.C.S.  
*Travaux de recherches.* — Tous les jours.  
Inscriptions au laboratoire de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique (voir plus haut).

M. **Emile Briner**, prof. ord.

*Chimie théorique* (Chimie physique), suite du cours d'hiver. 2 h.

Vendredi et samedi, à 11 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.<sup>1</sup>

*Electrochimie.* 1 h.

Lundi, à 18 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.

*Chimie technique organique.* — Matières premières produits intermédiaires (suite du cours d'hiver).

Industrie des carburants. 1 h.

Mercredi, à 18 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.

*Excursions techniques* avec conférences introductives. (Seront annoncées au cours du semestre).

Pour les conférences et les exercices pratiques d'électricité appliquée, voir le programme de physique expérimentale.

*Laboratoire de chimie technique et d'électrochimie.*

I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques et d'électrochimie.

II. Travaux de recherches.

Tous les jours [s'adresser au professeur]. Ecole de Chimie.  
Lab. chim. techn. théor. et d'électrochimie.

*Laboratoire de chimie théorique* (chimie physique).

I. Exercices pratiques.

(Une demi-journée par semaine).

II. Laboratoire intermédiaire.

(4 à 5 demi-journées).

III. Travaux de recherches.

Tous les jours [s'adresser au professeur]. Ecole de Chimie.  
Lab. chim. techn. théor. et d'électrochimie.

<sup>1</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

M. **Léon-W. Collet**, prof. ord.

*Histoire de la terre.* 2 h.

Mardi, de 17 à 19 heures. A.I.H.<sup>1</sup>

*Géologie des Alpes* (Les Préalpes). 2 h.

Mercredi, de 17 à 19 heures. A.I.H.

*Géographie physique.* La formation des vallées en fonction de la tectonique. 1 h.

Lundi, à 18 heures. A.I.H.

*Exercices pratiques de paléontologie.* 3 h.

(Une demi-journée par semaine). Lab. de Géol.

*Exercices pratiques de géologie.* 6 h.

(Programme des nouvelles licences). Lab. de Géol.

Lundi et mardi, de 14 à 17 heures. Lab. de Géol.

*Exercices de levés de cartes géologiques.* 3 h.

Jeudi, de 14 à 17 heures. Sur le terrain.

*Laboratoire partiel.*

Cinq demi-journées. Lab. de Géol.

*Travaux de recherches.*

Tous les jours, sauf le samedi.

[S'adresser au professeur]. Lab. de Géol.

*Excursions géologiques.*

(Seront annoncées au cours du semestre).

M. **Marcel Gysin**, prof. extr.

*Minéralogie.* — Minéralogie chimique, description des espèces et principes de pétrographie. 3 h.

Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures. A.I.H.

*Gîtes métallifères II.* 1 h.

Lundi, à 17 heures. A.I.H.

*Pétrographie* (roches éruptives). 1 h.

Jeudi, à 8 heures. A.I.H.

*Exercices pratiques de minéralogie* (compléments du cours). 3 h.

Jeudi, de 9 à 12 heures. Lab. Min.<sup>2</sup>

*Laboratoire intermédiaire* (deux demi-journées et cinq demi-journées) et *Laboratoire de recherches.* (Tous les jours.)

<sup>1</sup> Amphithéâtre de l'Institut d'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.

<sup>2</sup> Laboratoire de minéralogie, quai de l'Ecole-de-Médecine.

*Excursions de minéralogie-pétrographie et gîtes métallifères.*  
(Seront annoncées au cours du semestre).

**M. Emile Guyénot, prof. ord.**

*Anatomie comparée des vertébrés.* 5 h. 30.  
Lundi, à 10 h. ; mardi et mercredi, à 9 et à 10 h.  
*Biologie générale.* 1 h.  
Mercredi, à 17 heures. Amphithéâtre de Phys. 44.

INSTITUT DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE

*Exercices pratiques (complément du cours).* 3 h. 10.  
Mercredi, à 14 h., ou samedi, à 14 heures.  
*Travaux pratiques d'anatomie comparée.* 7.  
Tous les jours, sauf le jeudi.

STATION DE ZOOLOGIE EXPÉRIMENTALE  
(Route de Malagnou, 154)

*Exercices pratiques de zoologie expérimentale.* 3 h.  
Mardi, à 14 heures, ou jeudi, à 9 heures.  
*Laboratoire intermédiaire de technique biologique expérimentale.* 3 h.  
Mardi et jeudi, à 14 heures.  
*Laboratoire de recherches.*  
Tous les jours.

**M. Emile André, prof. hon.**

*Zoologie lacustre (avec exercices pratiques sur le lac).* 1 h. 17.  
Mardi, à 17 heures.  
*Travaux pratiques [s'adresser au professeur].* Lab. de Zool. lacustre.<sup>1</sup>

**M. Fernand Chodat, prof. ord.**

*Génétique végétale et reproduction des Archidiophytes.* 3 h. Aula.  
Lundi, mardi, mercredi, à 8 h.  
*Le sexe dans le règne végétal.* 1 h.  
Samedi, à 8 heures. Inst. de Botanique générale.  
*Exercices pratiques (complément du cours).* 3 h.  
Mercredi ou samedi, de 14 à 17 h. Inst. de Botanique générale.  
*Grand laboratoire de botanique et de microscopie.*  
Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Botanique générale.

<sup>1</sup> Rue de l'École-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

*Grand laboratoire de microbiologie et de fermentations.*  
Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Botanique générale.

*Excursions botaniques.*

Le jeudi.

*Travaux de recherches.*

[S'adresser au professeur.]

**M. B. P. Georges Hochreutiner, prof. extr.**

*Botanique systématique.* 3 h. 58.  
Mercredi, à 16 et à 17 heures, vendredi, à 8 h.

*Enseignement restreint de botanique systématique (destiné aux candidats à la licence ès sciences naturelles).* 1 h. 58.  
Vendredi, à 18 heures.

[N. B. - Ce cours commencera à 18 h. précises pour prendre fin à 19 h. 15].

*Exercices pratiques de botanique systématique.* 3 h.  
Vendredi, de 15 à 18 heures Inst. de Botanique systématique.  
(Herbier Boissier).

*Grand laboratoire de botanique systématique.* Institut de Bot. syst.  
Tous les jours, sauf le samedi après-midi.  
[S'adresser au professeur, à l'Herbier Boissier ou au Jardin botanique, rue de Lausanne, 192.]

**M. Alfred Lendner, prof. ord.**

*Pharmacognosie.* 4 h.  
Lundi, à 8 h., mardi, à 8 et à 17 h., mercredi, à 17 heures. Lab. de Pharmacogn.<sup>1</sup>

*Botanique pharmaceutique.* 2 h.  
Mardi, de 14 à 16 heures. Lab. de Pharmacogn.

*Travaux pratiques de pharmacognosie microscopique.* 3 h.  
Lundi, de 9 heures à 12 heures. Lab. de Pharmacogn.

*Travaux pratiques de microscopie des substances alimentaires et leurs falsifications.* 3 h.  
Mardi, de 9 à 12 heures. Lab. de Pharmacogn.

*Pharmacie galénique.* 1 h.  
Mercredi, à 8 heures. Lab. de Pharmacogn.

*Travaux pratiques de pharmacie galénique.* 3 h.  
Samedi, de 9 à 12 heures. Lab. de Pharmacogn.

<sup>1</sup> Boul. du Pont-d'Arve, 35

Visites de fabriques de produits pharmaceutiques et de cultures de plantes officinales.

(A organiser au cours du semestre.)

Consultation du Droguier par MM. les étudiants en pharmacie.

Tous les jours [s'adresser au professeur].

**M. Eugène Pittard**, prof. ord.

*Anthropologie générale.*

Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes. 2 h.

Lundi et mardi, à 18 heures. 30.

Morphologie comparative: Les races et les milieux. Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race et du milieu. 1 h.

Mercredi, à 18 heures. 30.

*Conférence.* 1 h.  
Mercredi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie.<sup>1</sup>

*Répétitoire du cours.* 1 h.  
Jeudi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie.

*Exercices pratiques.* 3 h.  
Mardi, de 14 à 17 heures. Labor. d'Anthropologie.

*Travaux de recherches.*  
Tous les jours [s'adresser au professeur.] Labor. d'Anthropol.

*Excursions* (à organiser au cours du semestre).

**M. Edouard Claparède**, prof. ord.

*Psychologie expérimentale.* — Les contrôles de la conduite; les niveaux de conduite. Personnalité, tempérament, caractère. 2 h.

Mardi et mercredi, de 11 heures à midi. 30.

*Conférence.* — Psychologie génétique. Les grandes lignes de l'évolution mentale. L'hérédité et le milieu. L'animal et l'enfant. Les régressions psychiques. 1 h.

Vendredi, à 15 heures. Lab. de Psychologie.<sup>2</sup>

*Exercices pratiques* — Fonctions mentales supérieures. Exercices de psychologie animale. 3 h.

Vendredi, de 9 à 12 heures. Lab. de Psychologie.

<sup>1</sup> Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

<sup>2</sup> Rue des Maraîchers, 44.

*Laboratoire intermédiaire.*

Une demi-journée, (en plus des exercices pratiques).

Mercredi après-midi. Lab. de Psych.

*Recherches spéciales.*

Tous les jours. Lab. de Psychologie.

**M. Jean Piaget**, prof. extr.

*Histoire de la pensée scientifique.* — Les principales étapes de l'histoire des mathématiques. 1 h.

Mercredi, de 9 à 10 heures. 47.

*Conférence.* 1 h.  
Mercredi, de 10 à 11 heures. 47.

**M. André Chaix**, chargé de cours.

*Topographie expéditive.* 2 h.  
Jeudi (heures à fixer). Sur le terrain.

**M. Edouard A. Paréjas**, chargé de cours.

*Géologie spéciale.* — Micropaléontologie. — Les calcaires. 1 h.  
Vendredi, à 17 heures. A.I.H.<sup>1</sup>

**M. Charles Valencien**, chargé de cours.

*Analyse des denrées alimentaires.* 2 h.  
Lundi, de 14 à 16 heures. Labor. cant. Institut d'hyg.

## COURS DE PRIVAT-DOCENTS

**M. Charles Bæhni**, Dr ès sc.

*Botanique coloniale.* Les espèces et variétés de plantes textiles (coton, ramie, etc.). 1 h.  
Mercredi, à 18 heures. 28.

**M. Jean-G. Baer**, Dr ès sc.

*Les helminthes des animaux domestiques* (1<sup>re</sup> partie). 1 h.  
Vendredi, à 18 heures. 47.

<sup>1</sup> Amphithéâtre Institut d'Hygiène.

M. Alfred Becherer, D <sup>r</sup> phil. <i>Les éléments de la flore suisse.</i> Mardi, à 18 heures.	1 h. Conservatoire Botanique <sup>1</sup>
M. Charles G. Boissonnas, D <sup>r</sup> ès sc. <i>Thermodynamique des solutions.</i> Lundi, à 18 h.	1 h. Ec. de Chimie P.A.
M. Chevel Cimerman, D <sup>r</sup> ès sc. <i>Analyse volumétrique.</i> Lundi, à 14 heures.	1 h. Ec. de Chimie. A.C.S. <sup>2</sup>
M. Alfred Georg, D <sup>r</sup> ès sc. <i>Médicaments synthétiques.</i> Mardi, à 14 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S. <sup>3</sup>
<i>Chimie des sucres. II. Polysaccharides.</i> Mercredi, à 14 heures.	1 h. Ec. de Chimie. A.C.S.
M. Grégoire Gutzeit, D <sup>r</sup> ès sc. <i>Complexes internes et analyse qualitative à la touche.</i> (2 <sup>me</sup> partie.) Vendredi, à 18 heures.	1 h. Ec. de Chimie. S. 5.
<i>Examen des minerais en vue de leur concentration.</i> Mercredi, à 14 heures.	1 h. Ec. de Chimie. S. 5.
M. Hugo Heinis, D <sup>r</sup> phil. <i>L'orientation professionnelle des carrières libérales.</i> Lundi, à 16 heures.	1 h. 46.
M. Henri Lagotala, D <sup>r</sup> ès sc. <i>Géologie minière.</i> Mercredi, à 16 heures.	1 h. Lab. Géol. Inst. Hyg.
<i>Prospection du pétrole.</i> Mercredi, à 17 heures.	1 h. Lab. Géol. Inst. Hyg.
M. Fernand Lévy, D <sup>r</sup> ès sc. <i>Statique appliquée.</i> Vendredi, à 16 heures.	1 h. 20.
M. Augustin Lombard, D <sup>r</sup> ès sc. <i>Géologie appliquée.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Lab. Géol.
<i>Limnologie. — Le Léman, sa formation et son hydrographie.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Lab. Géol.

<sup>1</sup> Route de Lausanne, 192.

<sup>2</sup> Ecole de Chimie, Amphithéâtre de Chimie spéciale.

<sup>3</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

M. Jean-Philippe Lugrin, D <sup>r</sup> ès sc., ing. chim. <i>Organisation rationnelle des entreprises.</i> Mardi, à 18 heures.	1 h. 20.
M. Richard Meili, D <sup>r</sup> phil. <i>Les perceptions chez l'enfant.</i> Lundi, de 11 à 12 heures.	1. Inst. des Sc. de l'Educ. <sup>4</sup>
M. Marcel Minod, D <sup>r</sup> ès sc. <i>Organographie végétale.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h. Inst. de Bot. générale. Salle des trav. prat.
<i>Botanique industrielle et grandes cultures.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Inst. de Bot. générale. Salle des trav. prat.
<i>Paléontologie végétale.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Inst. de Bot. générale. Salle des trav. prat.
<i>Pathologie végétale.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Inst. de Bot. générale. Salle des trav. prat.
M. Henri-Charles Paillard, D <sup>r</sup> ès sc. <i>Chimie technique des parfums.</i> Mardi, à 8 heures.	1 h. Ec. de Chimie P.A.
<i>Répertoire de chimie technique organique : matières colorantes.</i> Vendredi, à 8 heures.	1. Ec. de Chimie s. 5.
M. Paul Rossier, D <sup>r</sup> ès sc. <i>Conférence d'électricité appliquée.</i> (Machines à courants alternatifs). Mardi, à 14 heures (v. p. 4).	1 h. 44.
<i>Laboratoire d'électricité appliquée.</i> Une demi-journée. Jeudi, à 8 heures.	E. A. M. <sup>2</sup>
M. Hugo Saini, D <sup>r</sup> ès sc. <i>Rayons X.</i> Samedi, à 11 heures.	1 h. 20.
M. Léon Schamès, D <sup>r</sup> phil. <i>Magnétisme.</i> Mardi, de 10 à 11 heures.	1 h. 44.
M. Bernard-Pierre Susz, D <sup>r</sup> ès sc. <i>Spectrochimie.</i> Vendredi, à 18 heures.	1 h. Ec. de Chimie P.A.

<sup>1</sup> Rue des Maraîchers, 44.

<sup>2</sup> Ecole des arts et métiers.

M. Charles-H. Wakker, Dr ès sc.		
<i>Quelques applications des tubes à vide au laboratoire de chimie.</i>		
Vendredi, à 17 heures.	1 h.	Ec. de Chimie P.A.
M <sup>lle</sup> Ida Welt, Dr ès sc.		
<i>Chapitres choisis de biochimie.</i>		
Judi, à 10 heures.	1 h.	28.
<i>Histoire de la chimie.</i>		
Judi, à 11 heures.	1 h.	28.
M. Fernand Wyss-Chodat, Dr ès sc. et Dr méd.		
<i>Questions choisies de vitaminologie</i>		
Mardi, à 11 heures.	1 h.	Inst. de Botanique gén., Université.

### Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la Faculté des Sciences :

- L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du directeur, M. le professeur Georges Tiercy.
- Le Muséum d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.
- Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du directeur, M. le professeur B. P. G. Hochreutiner.
- Le Musée d'ethnographie, avec l'autorisation du conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

### Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

- 1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Collège de Genève ou de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.
- 2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans. Les *auditeurs* ne sont pas autorisés à postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

### Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades et diplômes ci-après :

- Licence ès sciences mathématiques.
- Licence ès sciences physiques.
- Licence ès sciences physiques et chimiques.
- Licence ès sciences géologiques et minéralogiques.
- Licence ès sciences naturelles.
- Licence ès sciences biologiques (Mention A).
- Licence ès sciences biologiques (Mention B).
- Doctorat ès sciences mathématiques.
- Doctorat ès sciences physiques.
- Doctorat ès sciences chimiques.
- Doctorat ès sciences géologiques et minéralogiques.
- Doctorat ès sciences naturelles.
- Doctorat ès sciences biologiques.
- Doctorat ès sciences anthropologiques.
- Doctorat ès sciences psychologiques.
- Doctorat en pharmacie.
- Diplôme d'ingénieur-chimiste.
- Diplôme de pharmacien.

Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

En outre, elle donne l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés<sup>1</sup> des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le doyen et les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

Pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, consulter les plans d'études de la Faculté de Médecine.

### Énumération des Examens de Grades et de Diplômes<sup>2</sup>

a) Licence ès sciences mathématiques.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'algèbre et la géométrie. — 2. Le calcul différentiel et intégral. — 3. L'analyse supérieure et le calcul des probabilités. —

<sup>1</sup> Voir brochures « Licences et doctorats ès sciences » et « Certificat d'aptitude », « Diplôme d'ingénieur-chimiste », « Ecole de pharmacie ».

<sup>2</sup> Voir la brochure « Licences et Doctorats ès sciences » et « Certificat d'aptitude ».

4. La mécanique rationnelle. — 5. L'astronomie et la météorologie. — 6. L'une des branches suivantes au choix du candidat : la physique expérimentale ou la physique théorique (physique mathématique) (programme spécial).

I. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

II. Epreuves écrites : branches 1, 2, 4, 5.

#### b) Licence ès sciences physiques.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La physique expérimentale. — 2. La physique théorique (physique mathématique). — 3. La mécanique rationnelle. — 4. Les éléments de mathématiques supérieures. — 5. Le calcul différentiel et intégral. — 6. L'une des branches suivantes au choix du candidat : l'analyse supérieure et le calcul des probabilités, la chimie théorique (chimie physique), l'astronomie et la météorologie.

I. Epreuves pratiques (problèmes dans le cas des branches théoriques) : branches 1, 2 et 3.

II. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

III. Epreuves écrites : branches 1, 2, 3.

#### c) Licence ès sciences physiques et chimiques.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La physique expérimentale. — 2. La chimie inorganique et organique. — 3. La chimie théorique (chimie physique). — 4. La minéralogie. — 5. Les éléments de mathématiques supérieures (programme spécial.) — 6. Le calcul différentiel et intégral (programme spécial).

I. Epreuves pratiques : branches 1, 2 et 3.

II. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

III. Epreuves écrites : branches 1, 2 et 3.

#### d) Licence ès sciences géologiques et minéralogiques.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La géologie. — 2. La minéralogie. — 3. Au choix du candidat zoologie et paléontologie humaine ou physique et chimie théorique (chimie physique). — 4. La chimie inorganique. — 5. L'une des branches suivantes au choix du candidat : la botanique, la zoologie (pour les candidats ayant choisi la physique et la chimie théorique au chiffre 3), les éléments de mathématiques supérieures (programme spécial), le calcul différentiel et intégral (programme spécial), ou la physique (pour les candidats ayant choisi la zoologie et la paléontologie humaine au chiffre 3).

I. Epreuves pratiques : branches 1, 2 et 3.

II. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

III. Epreuves écrites : branches 1, 2 et 3.

#### e) Licence ès sciences naturelles.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La botanique. — 2. La zoologie et l'anatomie comparée. — 3. La géologie et la paléontologie. — 4. L'anthropologie. — 5. L'une des branches suivantes au choix du candidat : éléments de mathé-

matiques supérieures (programme spécial), la physique expérimentale, la chimie inorganique et organique, la chimie théorique (chimie physique), la minéralogie, la psychologie.

I. Epreuves pratiques : branches 1, 2 et 3.

II. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

III. Epreuves écrites : branches 1, 2 et 3.

#### f) Licence ès sciences biologiques (Mention A).

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La zoologie et l'anatomie comparée. — 2. La botanique. — 3. La physiologie humaine. — 4. Les éléments de physique et de chimie (programme spécial). — 5. L'une des branches suivantes au choix du candidat : éléments de mathématiques supérieures (programme spécial), chimie théorique (chimie physique), anthropologie, psychologie, histoire de la terre et paléontologie.

I. Epreuves pratiques : branches 1, 2 et 3.

II. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

#### Licence ès sciences biologiques (Mention B).

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La zoologie et l'anatomie comparée. — 2. La psychologie. — 3. L'anthropologie. — 4. Au choix du candidat a) la physiologie humaine (pour la spécialisation en psychologie) ou b) la paléontologie ou l'histoire de la terre (pour la spécialisation en anthropologie). — 5. L'une des branches suivantes au choix du candidat : la botanique, les éléments de mathématiques supérieures (programme spécial), les éléments de physique et de chimie (programme spécial), l'anatomie humaine, l'embryologie, la paléontologie (pour ceux qui ont choisi la physiologie au chiffre 4), la physiologie pour ceux qui ont choisi la paléontologie au chiffre 4.)

I. Epreuves pratiques : branches 1, 2 et 3.

II. Epreuves orales sur l'ensemble des branches.

III. Epreuves écrites : branches 1, 2 et 3.

### Doctorats ès sciences

Les doctorats ès sciences conférés par l'Université de Genève sont énumérés ci-après avec l'indication de la branche d'examen<sup>1</sup> :

<i>Doctorat ès sc.</i>	<i>Branche d'examen</i>
Mathématiques	Mathématiques
Physiques	Physique (comprenant la physique expérimentale et la physique théorique.)
Chimiques	Chimie (comprenant la chimie inorganique et organique, la chimie théorique et la chimie analytique).

<sup>1</sup> Il est rappelé ici que l'examen de doctorat comporte des épreuves orales et écrites sur les diverses parties de la branche d'examen. (Voir la brochure « Licences et Doctorats ès sciences » et « Certificat d'aptitude »).

Géologiques et Minéralogiques	Géologie ou Minéralogie.
Naturelles	Zoologie ou Botanique ou Géologie.
Biologiques	Zoologie ou Botanique.
Anthropologiques	Anthropologie.
Psychologiques	Psychologie expérimentale.

### Doctorat en pharmacie<sup>1</sup>

Le champ de l'examen du doctorat en pharmacie comprend trois branches :

1<sup>o</sup> La chimie : *a*) chimie inorganique et organique ; *b*) chimie analytique ; *c*) chimie pharmaceutique ; *d*) chimie théorique.

2<sup>o</sup> La botanique et les fermentations : *a*) botanique systématique ; *b*) botanique générale ; *c*) fermentations et bactériologie.

3<sup>o</sup> Pharmacognosie et microscopie des substances alimentaires.

### Diplôme d'Ingénieur-chimiste<sup>2</sup>

Les épreuves du diplôme d'ingénieur-chimiste comprennent quatre examens, savoir :

1<sup>o</sup> Un *examen de culture scientifique générale*, ou examen I.

2<sup>o</sup> Un *examen scientifique principal*, ou examen II.

3<sup>o</sup> Un *examen pratique de chimie*, ou examen III.

4<sup>o</sup> Un *examen professionnel*, ou examen IV.

L'*examen de culture scientifique générale* comprend des épreuves orales sur les quatre branches suivantes : 1) éléments de mathématiques supérieures ; 2) minéralogie ; 3) et 4) deux branches à choisir dans la liste ci-après : calcul différentiel et intégral, botanique, géologie, zoologie.

Certaines branches figurant sous 3) et 4) font partie obligatoirement, avec un nombre déterminé de semestres de cours, du programme de l'un ou l'autre des certificats de spécialisation.

L'*examen scientifique principal* comprend une épreuve écrite et des épreuves orales.

*a*) *Epreuve écrite* : Problèmes numériques de chimie et de physique.

*b*) *Epreuves orales* : 1) Physique ; — 2) chimie inorganique ; — 3) chimie organique ; — 4) chimie théorique.

L'*examen pratique de chimie* comprend quatre épreuves pratiques, à savoir :

1. Une analyse qualitative.

2. Une analyse quantitative.

3. Une préparation de chimie technique inorganique.

4. Une préparation de chimie technique organique.

L'*examen professionnel* comprend des épreuves orales, écrites et pratiques.

*a*) *Epreuves orales* : 1. Chimie technique inorganique ; 2. chimie technique organique ; 3. analyse chimique technique.

<sup>1</sup> Voir la brochure « Ecole de Pharmacie ».

<sup>2</sup> Voir la brochure « Diplôme d'ingénieur-chimiste ».

*b*) *Epreuves écrites* : Rapports bibliographiques sur trois questions ; 1. Chimie technique inorganique ; 2. chimie technique organique ; 3. chimie analytique technique.

*c*) *Epreuves pratiques* : Etablissement d'un projet concernant l'industrie chimique, avec recherches expérimentales et rapports à l'appui.

### Spécialisations

#### rattachées au programme d'ingénieur-chimiste<sup>1</sup>

##### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les spécialisations portent sur les branches d'application suivantes :

1. *Fermentations.*

2. *Prospection minière.*

3. *Electrochimie et électrometallurgie.*

4. *Chimie biologique.*

##### Spécialisation : Fermentations

L'examen I du diplôme d'ingénieur-chimiste comprend les branches suivantes :

*Trois branches obligatoires.*

1. *Minéralogie.*

2. *Eléments de mathématiques supérieures*

3. *Botanique.*

et une *branche au choix* (voir programme de l'examen I).

Examens II, III et IV : sans changement.

Les examens particuliers à la spécialisation fermentations comprennent :

Un *examen oral* portant sur les matières enseignées au cours d'enzymologie et de fermentations industrielles.

Un *examen pratique* portant sur les manipulations enseignées au laboratoire de microbiologie et fermentations.

##### Spécialisation : Prospection minière

L'examen I du diplôme d'ingénieur-chimiste comprend les branches suivantes :

*Trois branches obligatoires.*

1. *Minéralogie.*

2. *Eléments de mathématiques supérieures.*

3. *Géologie, y compris géographie physique et géologie de la Suisse.*

et une *branche au choix* (voir programme de l'examen I).

Examens II, III et IV : sans changement.

Le candidat devra présenter, en outre, un travail spécial. Ce travail, de la durée d'un été (entre le 8<sup>me</sup> et le 9<sup>me</sup> semestre), con-

<sup>1</sup> Voir la brochure « Licences et doctorats ès sciences » et « Certificat d'aptitude ».

siste en une étude sur le terrain avec rapport sur une question se rattachant à l'une des branches suivantes : géologie, minéralogie et pétrographie, gites métallifères, traitement des minerais.

#### Examens

Des examens oraux doivent être passés sur toutes les branches faisant l'objet des cours.

#### Spécialisation : Electrochimie-Electrometallurgie

L'examen I du diplôme d'ingénieur-chimiste comprend les branches suivantes :

1. Minéralogie.
2. Eléments de mathématiques supérieures.
3. Calcul différentiel et intégral.

et une branche au choix (voir programme de l'examen I).

Examens II, III et IV : sans changement.

Les examens particuliers à la spécialisation électrochimie-électrometallurgie comprennent un examen oral portant sur l'électricité appliquée, un examen oral portant sur l'électrochimie et l'électrometallurgie, un examen pratique comportant une préparation électrochimique ou électrometallurgique.

#### Spécialisation : Chimie biologique

L'examen I du diplôme d'ingénieur-chimiste comprend les branches suivantes :

Trois branches obligatoires.

1. Minéralogie.
2. Eléments de mathématiques supérieures.
3. Zoologie.

et une branche au choix (voir programme de l'examen I).

Examens II, III et IV : sans changement.

Le candidat devra présenter un travail de chimie biologique, poursuivi pendant deux semestres au moins, aux laboratoires de chimie, de botanique ou de zoologie de la Faculté des Sciences et approuvé par le directeur du laboratoire en question.

Les examens particuliers à la spécialisation chimie biologique comprennent un examen oral portant sur la chimie biologique et un examen pratique portant sur la technique expérimentale de la biologie.

#### Diplôme fédéral de pharmacien <sup>1</sup>

Les étudiants qui postulent le diplôme fédéral de pharmacie sont invités à se présenter à l'examinateur dirigeant qui leur donnera les instructions sur l'organisation de leurs études, conformément au programme officiel fédéral.

<sup>1</sup> Voir la brochure « Ecole de Pharmacie ».

#### Diplôme universitaire de pharmacien <sup>1</sup>

Les épreuves de l'examen de sciences naturelles consistent en un examen oral et un examen pratique.

Les épreuves orales comprennent :

1. La physique mécanique et la chaleur ; — 2. l'électricité ; l'optique ; — 3. la chimie inorganique ; — 4. la chimie organique ; — 5. la botanique générale ; — 6. la botanique systématique.

Les épreuves pratiques comprennent :

1. Une analyse qualitative ; — 2. deux analyses quantitatives (l'une de gravimétrie, l'autre de volumétrie) ; — 3. une manipulation de botanique.

Sur chacune de ces épreuves le candidat sera tenu de présenter un rapport.

Les épreuves de l'examen scientifique de pharmacie consistent en un examen oral et un examen pratique.

Les épreuves orales comprennent :

1. La chimie pharmaceutique et denrées alimentaires ; — 2. la toxicologie ; — 3. la botanique pharmaceutique ; — 4. la pharmacognosie ; — 5. la bactériologie pharmaceutique et fermentations ; — 6. l'hygiène.

Les épreuves pratiques comprennent :

1. Exécution de deux préparations de chimie pharmaceutique et toxicologique (avec rapport) ; — 2. analyse d'une substance falsifiée ou vénéneuse (médicament ou denrées alimentaires) avec rapport ; — 3. détermination microscopique de substances ayant trait à la matière médicale ; — 4. analyse bactériologique élémentaire.

Les épreuves de l'examen de validation de stage, examen pratique de pharmacie, comprennent :

1. Exécution de deux préparations galéniques, selon la Pharmacopée helvétique ; — 2. préparation de quatre remèdes d'après des formules magistrales ; — 3. vérification de pureté ou d'identité de deux médicaments de la Pharmacopée helvétique ; — 4. connaissance des drogues de la Pharmacopée helvétique.

#### Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs <sup>1</sup>.

Les épreuves comprennent deux examens successifs : un examen scientifique, ou examen I, et un examen didactique, ou examen II.

##### I. — Examen scientifique

L'examen scientifique comprend une épreuve écrite et une épreuve orale.

<sup>1</sup> Voir la brochure « Licences et Doctorats ès sciences » et « Certificat d'aptitude ».

a) *L'épreuve écrite* consiste en un travail rédigé à domicile sur un sujet choisi par la Faculté dans l'une des branches suivantes, au choix du candidat :

Analyse infinitésimale ; — algèbre et géométrie supérieures ; — mécanique rationnelle ; — astronomie ; — physique ; — chimie ; — minéralogie ; — zoologie et anatomie comparée ; — botanique ; — géologie et paléontologie ; — géographie physique ; — anthropologie.

b) *L'épreuve orale* consiste en un entretien sur le sujet du travail écrit. Si ce travail appartient aux mathématiques (incl. la mécanique rationnelle et l'astronomie), elle comprend en outre une interrogation sur les principes des mathématiques envisagés dans leur développement historique et leurs tendances modernes (voir le programme détaillé).

## II. — *Examen didactique*

L'examen didactique comprend deux épreuves orales et une épreuve pratique.

a) *Epreuves orales* : 1) Psychologie expérimentale (chapitres choisis).

2) Pédagogie (chapitres choisis).

b) *Epreuve pratique* : Deux leçons à donner, devant des élèves, sur des matières se rattachant à la branche choisie par le candidat. Le sujet des leçons est emprunté au plan d'études de l'enseignement secondaire supérieur.

## EXCURSIONS SCIENTIFIQUES

Les professeurs de la Faculté des Sciences organisent (principalement au semestre d'été) des excursions d'une ou de plusieurs journées comme compléments des cours de chimie technique, de botanique, de zoologie, de géologie, d'anthropologie préhistorique, ainsi que des visites d'usines, de gîtes métalliques, de mines, etc.

---

E. C. = Ecole de Chimie.  
 P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.  
 A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale  
 I. B. S. = Institut de Botanique systématique  
 I. B. G. = Institut de Botanique générale.  
 I. H. = Institut d'Hygiène.

## FACULTÉ DES SCIENCES

A. B. H. = Amph. Bat. de l'Hygiène.  
 L. Anthr. = Laboratoire d'Anthropologie.  
 L. G. = Laboratoire de Géologie.  
 L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.  
 L. Ph. = Lab. de Pharmacognosie.  
 I. S. B. = Institut des Sciences de l'éducation.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jedi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Fehr	20	Tiercy	20	Tiercy	20	Wavre	20	Wavre	20	Wavre	20
	Chodat	Aula	Chodat	Aula	Chodat	Aula	Wenger	E.C.P.A.	Hochreutiner	58	Chodat	I.B.G.
9 à 10	Lendner	L. Ph.	Lendner	L. Ph.	Lendner	L. Ph.	Gysin	A.I.H.	Paillard	E.C. 5.		
	Fehr	20	Cherbuliez	E.C.A.C.S.	Tiercy	20	Wavre	20	Wavre	20	Wavre	20
10 à 11	Guyénot	30	Guyénot	30	Guyénot	30	Stueckelberg	44	Weigle	44	Weigle	44
	Fehr	20	Cherbuliez	E.C.A.C.S.	Cherbuliez	E.C.A.C.S.			Cherbuliez	E.C.A.C.S.		
11 à 12	Guyénot	30	Guyénot	30	Guyénot	30	Fehr	20	Weigle	44	Weigle	44
	Schamès	44	Schamès	44	Piaget	47	Stueckelberg	44	Stueckelberg	20	Stueckelberg	20
11 à 12	Gysin	A.I.H.	Gysin	A.I.H.	Gysin	A.I.H.	Fehr	20	Stueckelberg	44	Stueckelberg	44
	Meyer	E.C.G.A.	Meyer	E.C.G.A.	Meyer	E.C.G.A.			Meyer	E.C.G.A.	Meyer	E.C.G.A.
	Meili	I.S.E.	Claparède	30	Pittard	L.A.	Pittard	L. Anthr.	Briner	E.C.A.C.S.	Briner	E.C.A.C.S.
			Wyss-Chodat	I.B.G.	Claparède	30	Welt	28	Saini		Saini	20

## FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Valencien L.I.H. Cimerman E.C.A.C.S.	Lendner L.Ph. Georg A.C.S. Rossier 44	Mirimanoff 20 Georg E.C.A.C.S. Gutzeit E.C. 5		Wavre 20	
15 à 16	Valencien L.I.H.	Lendner L.Ph.		Wavre 20	Wavre 20 Claparède L. Ps.	
16 à 17	Mirimanoff 20 Heinis 46	Mirimanoff 20	Fehr 20 Hochreutiner 58 Lagotala L.G.I.H.		Lévy 20	
17 à 18	Tiercy 20 Gysin A.I.H.	Fehr 20 André 17 Collet A.I.H. Minod I.B.G. Lendner L. Ph.	Fehr 20 Wenger E.C.P.A. Collet A.I.H. Guyénot 44 Hochreutiner 58 Lendner L. Ph. Lagotala L.G.I.H.	Wavre 20	Stueckelberg 44 Paréjas A.I.H. Wakker P.A.E.C.	
18 à 19	Tiercy 20 Briner E.C.A.C.S. Collet A.I.H. Pittard 30 Boissonnas E.C.P.A.	Collet A.I.H. Pittard 30 Becherer C.B. Lugrin 20	Fehr 20 Briner E.C.A.C.S. Collet A.I.H. Pittard 30 Bæhni 28.	Wavre 20	Stueckelberg 44 Hochreutiner 58 Bær 17 Gutzeit E.C.S. Susz E.C.P.A.	

# FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur André OLTRAMARE, Doyen.

<b>M. Victor Martin</b> , prof. ord.		Salle
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>		
Xénophon : Mémoires II.	2 h.	
Vendredi, à 8 h. et à 9 heures.		47.
Aristote : Politique, chap. choisis.	2 h.	
Mardi, à 10 et à 11 heures.		47.
<i>Thème grec.</i>	1 h.	
Mercredi, à 8 heures.		47.
<i>Conférence de littérature grecque</i> : Les théories politiques dans la littérature des V <sup>e</sup> et IV <sup>e</sup> siècles.	1 h.	
Lundi, à 8 h. et à 9 h., tous les 15 jours.		B. P. <sup>1</sup>
<i>Histoire grecque</i> : La Grèce au IV <sup>e</sup> siècle (suite du cours d'hiver).	1 h.	
Mercredi, à 15 heures.		46.
<b>M. André Oltramare</b> , prof. ord.		
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i>		
a) Sénèque, Lettres à Lucilius.	2 h.	
Mardi, à 8 et à 9 heures.		45.
b) Appendix Vergiliana.	2 h.	
Mercredi et samedi à 9 heures.		45.
<i>Conférence d'histoire de la littérature latine</i> : Tacite.	2 h.	
Mercredi, à 17 heures et à 18 heures.		B. P. <sup>1</sup>
<i>Conférence d'histoire romaine</i> : Interprétation historique des <i>Res Gestae Divi Augusti</i> .	1 h.	
Samedi, à 10 heures.		B. P. <sup>1</sup>
<b>M. Albert Thibaudet</b> , prof. ord.		
<i>Cours public</i> : Les romans de Flaubert, d'après ses manuscrits et sa correspondance.	2 h.	
Jeudi et vendredi, à 18 heures.		Aula.

<sup>1</sup> Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<i>Littérature</i> : La Poésie au XVI <sup>e</sup> siècle	1 h.
Jeudi, à 16 heures.	30.
<i>Travaux d'étudiants.</i>	2 h.
Jeudi, à 8 et à 9 heures.	57.
M. Ernest Muret, prof. hon.	
<i>Conférence d'italien.</i> — Explication du <i>Purgatorio</i> de Dante (éd. S. A. Barbi, Firenze Sansoni).	1 h.
Mardi, à 10 heures.	B.P. <sup>1</sup>
<i>Conférence d'ancien français.</i> — Explication des poésies de François Villon. — (Classiques français du Moyen-âge, N° 2.)	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	B.P. <sup>1</sup>
M. Alexis François, prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française.</i> — Le XIX <sup>e</sup> et le XX <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Le langage moderne. La langue des intellectuels.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	B.P. <sup>1</sup>
<i>Conférence.</i> — Explication grammaticale des auteurs de la licence.	1 h.
Samedi, à 8 heures.	B.P. <sup>1</sup>
<i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	47.
M. Georges Thudichum, prof. extr.	
<i>La phonétique du français d'aujourd'hui.</i> — L'e muet, l'accent tonique, l'hiatus et la liaison, le rythme.	
— Exercices pratiques : dictées phonétiques ; diction. — Corrections des accents étrangers.	2 h.
Mercredi, à 16 heures.	57.
Vendredi, à 16 heures.	47.
<i>Diction.</i> — Interprétation de morceaux en prose et en vers. — Application des principes de la phonétique à la prononciation. Comment apprendre par cœur.	1 h.
Mardi, à 9 heures.	47.

<sup>1</sup> Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<i>Exercices de phonétique expérimentale.</i>	
Travaux en vue du certificat de phonétique.	3 h
Jeudi, de 9 heures à midi.	Inst. des Sciences de l'Éducation. <sup>1</sup>
M. Gottfried Bohnenblust, prof. ord.	
<i>Littérature allemande.</i>	
a) Gœthe.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.
b) Nietzsche.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	45.
<i>Conférence (Deutsches Seminar).</i>	
a) Schiller.	2 h.
Vendredi, de 10 heures à midi.	B.P. <sup>2</sup>
b) Minnesangs Frühling.	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	B.P. <sup>2</sup>
M. Louis-Frédéric Choisy, prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature anglaise.</i>	
Le lyrisme anglais à la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle.	
— Burns - Blake - Les Lakistes.	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	45.
<i>Interprétation d'auteurs anglais.</i>	
Shakespeare : « As you like it ».	1 h.
Lundi, à 17 heures.	47.
Shakespeare : « King Lear ». Textes de vieil anglais.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	47.
M. Charles Bally, prof. ord.	
<i>Linguistique générale.</i>	
Le langage et la vie sociale	2 h.
Lundi, à 16 h., et mardi, à 17 heures.	45.
<i>Grammaire comparée du grec et du latin.</i>	
Mardi, à 16 heures et samedi, à 11 heures.	2 h.
	47.
<i>Sanscrit.</i>	
Lundi, à 15 heures.	2 h.
Vendredi, à 14 heures.	45.
	47.

<sup>1</sup> Institut des Sciences de l'Éducation, 44, rue des Maraîchers.

<sup>2</sup> Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<b>M. Albert Sechehaye</b> , prof. extr.	
<i>Introduction à la science du langage.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	45.
<i>Analyse logique et grammaticale.</i> — Théorie et pratique	1 h.
Lundi, à 10 heures.	47.
<b>M. Charles Werner</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie moderne depuis Leibnitz.	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	45.
<i>Cours spécial.</i> — La philosophie de l'histoire depuis Hegel jusqu'à nos jours.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Le problème de la relation entre l'âme et le corps : dissertations et discussions.	2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures.	47.
<b>M. Henri Reverdin</b> , prof. ord.	
<i>Conférence.</i> — Les problèmes philosophiques et la pensée morale.	1 h.
Lundi, à 14 heures.	46.
<i>Cours.</i> — Logique et théorie de la connaissance.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	46.
<b>M. Albert Malche</b> , prof. ord.	
<i>Pédagogie générale.</i> — Les problèmes de l'éducation nationale.	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	17.
<i>Conférence.</i> — Didactique de l'histoire aux divers degrés de l'enseignement.	1 h.
Lundi, à 15 heures.	I.S.E. <sup>1</sup>
<i>Explication de textes.</i> — « L'Emile » de Rousseau.	1 h.
Lundi, à 16 heures	I.S.E. <sup>1</sup>
<i>Exercices de dissertation</i> destinés aux étudiants qui se préparent aux examens.	2 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures.	B.P. <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Institut des Sciences de l'Education, 44, rue des Maraîchers.

<sup>2</sup> Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<b>M. Pierre Bovet</b> , prof. ord.	
<i>Histoire des écoles</i> : Les modes pédagogiques au XIX <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Mardi, à 16 heures.	30.
<i>Neutralité et laïcité de l'école.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	30.
<i>Conférence</i> : Education morale. Délits d'écoliers.	2 h.
Mercredi, de 16 à 18 heures.	I.S.E. <sup>1</sup>
<b>M. Edmond Rossier</b> , prof. ord.	
<i>Histoire contemporaine.</i> — L'Europe de 1871 à 1919.	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Lecture d'auteurs et conférences sur des sujets d'actualité.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	47.
<i>Histoire diplomatique.</i> — Du traité de Vienne au Traité de Versailles.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	45.
<b>M. Paul-Edmond Martin</b> , prof. ord.	
<i>Histoire des institutions et histoire du moyen âge.</i> — Le monde féodal.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	45.
<i>Histoire moderne.</i> — Le XVII <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Lundi, à 9 heures et mercredi, à 15 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire du moyen âge</i> : auteurs de la licence.	1 h.
Lundi, à 16 heures.	B.P. <sup>2</sup>
<i>Conférence d'histoire moderne</i> : auteurs de la licence.	1 h.
Lundi, à 15 heures.	B.P. <sup>2</sup>
<i>Paléographie du moyen âge</i> : exercices pratiques (pour débutants étudiants ayant déjà suivi les exercices et étudiants avancés, 1 h. pour chaque catégorie).	3 h.
Mercredi, à 8 h., à 9 h. et à 10 heures.	Arch. d'Etat. s. Harvey.
<i>Travaux pratiques et recherches aux Archives d'Etat.</i>	Hôtel de Ville.
Tous les jours.	

<sup>1</sup> Institut des Sciences de l'Education, 44, rue des Maraîchers.

<sup>2</sup> Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle	
<b>M. Charles Borgeaud, prof. ord.</b>		
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire des Institutions politiques de la Suisse. — L'ancien régime et la Révolution.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 10 heures.		49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h.	
Jeudi, à 16 et à 17 heures.		50.
	et Archives d'Etat (salle Harvey.)	
<b>M. William E. Rappard, prof. ord.</b>		
<i>Société des Nations.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.		30.
<b>M. Antony Babel, prof. ord.</b>		
<i>Histoire économique.</i> — Le XIX <sup>e</sup> siècle.	3 h.	
Mardi, mercredi et vendredi, à 11 heures.		46.
<i>Conférence.</i>		
a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours.		
b) <i>La Richesse des Nations</i> , d'Adam Smith.	4 h.	
Mardi, à 10 heures.		57.
<b>M. Waldemar Deonna, prof. ord.</b>		
<i>Archéologie et histoire de l'art.</i>		
Du « miracle grec » au « miracle chrétien ».		
Conflits de l'esprit classique et de l'esprit primitif dans l'antiquité et au moyen âge.		
(Suite du semestre d'hiver.)	2 h.	
Lundi et vendredi, à 17 heures.		46.
<b>M. Eugène Pittard, prof. ord.</b>		
<i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. Origine des populations européennes.	2 h.	
Lundi et mardi, à 18 heures.		30.
<i>Conférence.</i>	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		Labor. d'Anthropologie <sup>1</sup> .
<i>Résumé pratique.</i>	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.		Labor. d'Anthropologie <sup>1</sup> .
<i>Excursions.</i>		
(A organiser au cours du semestre).		

<b>M. Antoine Velleman, prof. extr.</b>		
<i>Langue et Littérature rhétoromanes.</i>		
1) Cours élémentaire de langue romanche (idiome de la Vallée du Rhin).	1 h.	
Vendredi, à 8 heures.		45.
2) Etude des « Controversas Ladinias », de A. Vital (Annales de la Société Rhétoromane, tome XXXIII).	1 h.	
Vendredi, à 9 heures.		45.
<i>Cours pratique de langue anglaise.</i>		
1) Selected Chapters from « The Life of Henry George », by his son Henry George jr., New-York 1930 (Doubleday, Doran & Co, Incorporated).	1 h.	
Jeudi, à 17 heures.		45.
2) Exercices de traduction improvisée (interprétation) sur des sujets d'économie politique ou de politique internationale. Cours d'entraînement pour futurs interprètes diplomatiques et parlementaires.	1 h.	
Jeudi, à 18 heures.		45.
<b>M. Serge Karcevski, chargé de cours.</b>		
<i>Introduction à l'histoire de la Russie.</i>	1 h.	
Jeudi, à 17 heures.		46.
<i>Explication d'auteurs de la licence.</i>	2 h.	
Jours et heures à fixer.		
<i>Cours de langue russe.</i>	2 h.	
Jours et heures à fixer.		
<b>M. Louis Gielly, chargé de cours.</b>		
<i>L'architecture italienne.</i>	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		46.
<i>Travaux pratiques.</i> Méthode. Analyse directe des œuvres.	1 h.	
Vendredi, à 14 heures.		Musée d'art et d'histoire.
<b>M. Samuel Baud-Bovy, chargé de cours.</b>		
<i>Cours pratique de grec moderne.</i>	1 h.	
Vendredi, à 17 heures.		47.
<i>Interprétation d'auteurs grecs contemporains.</i>	1 h.	
Vendredi, à 18 heures.		47.

<sup>1</sup> Rue de l'Hôtel-de-Ville 11.

## SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. le professeur Alexis FRANÇOIS, administrateur.

	Salle
<b>M. Georges Thudichum</b> , prof. extr. <i>Cours complet de phonétique.</i> — Les sons du français décrits et exercés. — L'accent tonique, la liaison, l'e muet, l'assimilation, etc. — Exercices de prononciation et de diction. — Correction des accents étrangers — Auditions phonographiques.	2 h. 57.
Mercredi et vendredi, à 17 heures.	
<b>M. Albert Sechehaye</b> , prof. extr. <i>Analyse des moyens d'expression (stylistique).</i>	1 h. 17.
Jeudi, à 16 heures.	
<i>Versification.</i>	2 h. 17.
Mardi, à 15 h. et jeudi, à 14 heures.	
<b>M. Alexis François</b> , prof. ord. <i>Syntaxe et gallicismes.</i>	1 h. 57.
Lundi, à 15 heures.	
<b>M. François Ruchon</b> , Dr ès lettres. <i>Conférence de lecture analytique (séminaire).</i>	1 h. 57.
Lundi, à 18 h.	
<b>M. Henri de Ziegler</b> , lic. ès lettres. <i>Exercices écrits d'orthographe, de langue et de style.</i>	1 h. 57.
Mardi, à 18 heures.	
<i>Exercices de composition et d'élocution.</i>	1 h. 57.
Vendredi, à 16 heures.	
<b>M. Alexandre Birmelé</b> , lic. ès lettres. <i>Exercices de traduction d'allemand en français.</i>	1 h. 57.
Vendredi, à 9 heures.	
<b>M. Edmond Langenbach</b> , lic. ès lettres. <i>Exercices de traduction d'anglais en français.</i>	1 h. 57.
Mercredi, à 18 heures.	
<b>M. Albert Roussy. <i>Exercices de traduction de russe en français.</i></b>	1 h. 57.
Mercredi, à 10 heures.	

	Salle
<i>Exercices de traduction de polonais en français.</i>	1 h. 57.
Vendredi, à 10 heures.	
<b>M. François Bouchardy</b> , lic. ès lettres. <i>Mœurs et institutions de la France.</i> (Questions choisies).	1 h. 57.
Samedi, à 10 heures.	
<b>M. Charles A. Burky</b> , prof. ord. <i>Géographie humaine des pays de langue française.</i> — I. <i>La France</i> (suite): Eglises et châteaux, facteurs du paysage français.	1 h. 57.
Mercredi, à 15 heures.	
Six conférences données au début du semestre.	
<b>M. Louis Zbinden</b> , lic. ès lettres. <i>Méthodologie du français.</i>	
1° Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h. 57.
Vendredi, à 11 heures.	
2° Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de grammaire, de lecture, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h. E.J.F. <sup>1</sup>
Lundi, de 16 à 18 heures.	
<b>M. Jean Piaget</b> , prof. extr. <i>Psychologie de la pensée de l'enfant.</i>	1 h. I. S. E.
Mardi, à 9 heures.	

### ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

(Demander les conditions d'inscription et le programme détaillé à l'huissier de l'Université).

### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Isaac Benrubi</b> , Dr phil. <i>La philosophie contemporaine en France.</i>	1 h. 45.
Lundi, à 17 heures.	

<sup>1</sup> Ecole des jeunes filles du boul. James-Fazy.

<sup>2</sup> Institut des Sciences de l'Éducation, 44, rue des Maraîchers.

	Salle
<b>M. Tommaso Riccardo Castiglione</b> , D <sup>r</sup> ès lettres et phil.	
<i>Littérature</i> : Il romanzo italiano da D'Annunzio a Léo Ferrero.	4 h.
Mercredi, à 18 heures.	47.
<i>Conférence</i> : L'Estetica italiana. Lettura del « Breviario di Estetica », di B. Croce.	4 h.
Mardi, à 18 heures.	47.
<i>Cours pratique inférieur</i> (Grammaire. — Exercices. — Conversation.)	4 h.
Jeudi à 18 heures.	47.
<i>Cours pratique supérieur</i> (Syntaxe. — Style. — Rédaction. — Lecture expliquée d'auteurs contemporains.)	4 h.
Vendredi, à 18 heures.	57.
<b>M. Edouard Cros</b> , D <sup>r</sup> phil.	
<i>L'œuvre nationale et littéraire de Stanislas Wyspianski</i> (1869-1907)	1 h.
Lundi, à 17 heures.	58.
<i>La lutte pour l'indépendance polonaise, de Kosciuszko à Pilsudski</i> (III : 1863-1914).	4 h.
Lundi, à 18 heures.	47.
<i>Cours de langue polonaise.</i>	4 h.
Lundi, à 16 heures.	47.
<i>Les romans historiques de Sienkiewicz.</i> (Jour et heure à fixer.)	4 h.
<i>Séminaire polonais</i> : Lecture et explication de textes. (Jour et heure à fixer.)	4 h.
<b>M. Georges Cuendet</b> , D <sup>r</sup> ès lettres.	
<i>Introduction à l'étude des dialectes grecs.</i>	4 h.
Mercredi, à 14 heures.	45.
<b>M<sup>lle</sup> Jadwiga Dorosz</b> , D <sup>r</sup> phil.	
<i>Introduction à l'esthétique</i> : Les problèmes fondamentaux.	4 h.
Mardi à 18 heures.	45.
<i>Le développement du sentiment esthétique chez l'enfant.</i>	4 h.
Mercredi, à 18 heures.	45.
<i>Histoire de l'esthétique.</i>	1 h.
Jeudi, à 18 heures.	47.
<b>M. Charles Fournet</b> , D <sup>r</sup> ès lettres.	
<i>Poètes d'aujourd'hui</i> . II.	4 h.
Mercredi, à 16 heures.	48.

	Salle
<b>M. Otto Hassler</b> , D <sup>r</sup> phil.	
<i>Lecture d'auteurs prescrits pour la licence.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	B.P. <sup>1</sup>
<i>Thème allemand.</i>	4 h.
Mardi, à 17 heures.	B.P. <sup>1</sup>
<i>Cours pratique d'allemand.</i>	4 h.
Vendredi, à 16 heures.	B.P. <sup>1a</sup>
<b>M. Henri Hellmund</b> , D <sup>r</sup> phil.	
<i>La philosophie de la religion.</i>	
1. Le problème religieux et l'homme moderne.	
2. Le problème de Dieu.	
3. Le problème transcendantal.	2 h.
Mardi et vendredi, à 18 heures.	49.
<b>M. Emmanuel Isnard.</b>	
<i>Histoire de la littérature sur textes</i> (XVII <sup>e</sup> siècle).	4 h.
Jeudi, à 10 heures.	49.
<b>M<sup>lle</sup> Pauline Long.</b>	
<i>La musique à Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	47.
<b>M. Hermann Meyer-Lindenberg</b> , D <sup>r</sup> ès sciences polit.	
<i>La formation des Etats nationaux au cours du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle.</i> II <sup>e</sup> partie (1871-1918).	4 h.
Jeudi, de 15 à 16 heures.	47.
<i>Les chanceliers du Reich, depuis Bismarck jusqu'à Stresemann, comme écrivains et comme orateurs.</i>	4 h.
Lundi, de 15 à 16 heures.	47.
<b>M. Luc Monnier</b> , D <sup>r</sup> ès lettres.	
<i>Napoléon III avant l'Empire.</i> La Présidence et le Coup d'Etat.	4 h.
(Jour et heure à fixer.)	
<b>M. Ernest Pronier</b> , D <sup>r</sup> ès lettres.	
<i>Histoire générale de la littérature française, du Romantisme à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	4 h.
Jour et heure à fixer.	
<b>M. François-Frédéric Roget.</b>	
<i>Langue et littérature anglaises.</i> — Etude des auteurs portés au programme de la licence.	4 h.
Lundi, à 16 heures.	47.

<sup>1</sup> Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
Etude des pièces portées au répertoire de la <i>Geneva English Drama Society</i> . Mercredi, à 16 heures.	1 h. 47.
<i>The Theory of Legislation</i> , de Jeremy Bentham et Etienne Dumont; étude du texte anglais de R. Hildreth, édition Ogden, 1931. Vendredi, à 16 heures.	1 h. 46.
M. Léon Walther, Dr phil. <i>Orientation professionnelle et carrières libérales</i> . Lundi, à 14 heures.	1 h. 45.

### Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Collège de Genève, ou de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève. Toutefois, pour l'accès aux examens de la licence ès lettres, la maturité obtenue doit comporter le latin.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité *d'auditeurs*, les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

### Grades et diplômes.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres et licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, ès sciences morales, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, un Certificat de

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

pédagogie et un Certificat de phonétique du français d'aujourd'hui. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

### Plan d'études pour la Licence ès sciences morales

*Premier semestre* : Cours d'histoire de la littérature française (2 h.).

Cours d'histoire de la philosophie (3 h.).

Cours d'histoire moderne (2 h.) ou d'histoire contemporaine (2 h.).

Cours de linguistique générale (2 h.).

Conférence d'histoire de la littérature française (travaux d'étudiants) (2 h.).

Exercices de dissertation française (2 h.).

Explication littéraire d'auteurs français (1 h.).

Explication d'auteurs philosophiques (2 h.)<sup>1</sup>.

Explication d'auteurs historiques (2 h.).

Explication d'auteurs d'une langue étrangère (selon la langue choisie pour l'examen).

*2<sup>me</sup> semestre* : Idem ; au lieu d'explication d'auteurs philosophiques, conférence de philosophie (2 h.).

*3<sup>me</sup> semestre* : Idem ; moins l'histoire de la philosophie, ou l'histoire moderne ou contemporaine, ou la linguistique générale, disciplines pour lesquelles des examens anticipés sont prévus.

### Mention : Littératures contemporaines

*4<sup>me</sup> semestre* : Conférence d'histoire de la littérature française (2 h.) et cours d'histoire de la littérature française (1 ou 2 h.), dans la mesure où ces enseignements portent sur le 19<sup>e</sup> ou le 20<sup>e</sup> siècle.

Conférences et cours de la langue et de la littérature étrangère choisies pour l'examen (2 à 3 h.), dans la même mesure.

Explication d'auteurs français modernes (2 h.) et d'auteurs de la langue étrangère choisie pour l'examen (2 h.), dans la même mesure.

Cours et conférences de pédagogie générale, ou de droit constitutionnel ou d'histoire économique, ou de philosophie morale (selon l'option).

*5<sup>me</sup> semestre* : Mêmes cours et conférences.

*6<sup>me</sup> semestre* : Idem, sauf les cours et conférences de la discipline pour laquelle l'examen anticipé est prévu.

### Mention : Histoire contemporaine

*4<sup>me</sup> semestre* : Cours et conférences d'histoire contemporaine (3 à 4 h.).

<sup>1</sup> La fréquentation de cette conférence peut être renvoyée au 3<sup>me</sup> semestre suivant l'auteur porté au programme.

Cours et conférences d'histoire économique (18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles) (4 h.)<sup>1</sup>.

Explication d'auteurs historiques français contemporains (1 h.).

Cours et conférences d'histoire nationale (3 à 4 h.).

Cours et conférences de la discipline choisie, selon l'option.

5<sup>me</sup> semestre : Mêmes cours et conférences.

6<sup>me</sup> semestre : Idem, sauf les cours et conférences des disciplines pour lesquelles des examens anticipés sont prévus.

#### Mention : Philosophie contemporaine

4<sup>me</sup> semestre : Cours et conférences des disciplines philosophiques choisies selon l'option.

Explication d'auteurs philosophiques<sup>2</sup>.

5<sup>me</sup> semestre : Mêmes cours et conférences.

6<sup>me</sup> semestre : Idem, sauf les explications d'auteurs pour lesquelles l'examen anticipé est prévu.

#### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui désirent perfectionner leur connaissance de la langue, de la littérature et de la civilisation des pays de langue française, ou qui se vouent à l'enseignement.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, outre les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices brevetés), toutes les personnes reconnues aptes à suivre avec fruit l'enseignement du Séminaire.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Les membres *réguliers* préparent l'examen du *Certificat d'études françaises*, qui a lieu à la fin de chaque semestre, ou du *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne*, qui a lieu, après deux semestres de préparation, à la fin de l'année scolaire.

Dans le premier cas (certificat), ils doivent être munis d'un certificat de maturité avec ou sans latin, ou d'un brevet d'instituteur suisse, ou, de toute autre manière, justifier de connaissances et d'aptitudes en rapport avec l'enseignement du séminaire.

Dans le second cas (diplôme), il faut, en outre, faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français,

<sup>1</sup> S'il n'est pas traité de cette période dans le 4<sup>me</sup> semestre, le cours sera suivi dans un autre semestre.

<sup>2</sup> Dans la mesure où cet enseignement porte sur des auteurs du 19<sup>e</sup> ou du 20<sup>e</sup> siècle.

ainsi que de deux semestres d'études universitaires ou de quelque pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Phonétique appliquée ; Diction et prononciation ; Grammaire historique ; Syntaxe et gallicismes ; Versification ; Etude des moyens d'expression (stylistique) ; Lecture expliquée d'auteurs français modernes ; Traduction ; Elocution et rédaction ; Géographie humaine, mœurs, institutions, littérature des pays de langue française ; Principes et méthodes d'enseignement.

On peut se procurer le règlement à la Caisse de l'Université.

#### Ecole pratique de langue française.

Sont admis : les étudiants et les auditeurs.

L'enseignement, qui se fait uniquement en français, a pour objet d'exercer les élèves à comprendre, parler et écrire couramment la langue.

Programme particulier à la disposition des étudiants.

#### Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maitresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les Cours de Vacances de 1936 auront lieu en été 1936. Le programme comprendra :

1<sup>o</sup> *Cours de langue et de littérature françaises* : Littérature classique ; littérature moderne et littérature contemporaine ; lecture analytique ; stylistique ; phonétique.

Exercices pratiques par groupes : Phonétique ; prononciation ; diction ; vocabulaire ; conversation ; grammaire ; dictées ; traduction ; rédaction ; auditions phonographiques et gramophoniques.

2<sup>o</sup> *Cours élémentaire de français moderne*.

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat des Cours de Vacances.

## PLANS D'ÉTUDES

Les étudiants peuvent obtenir un plan d'études au Secrétariat des doyens (salle 25).

La fréquentation de l'École pratique de langue française est recommandée à tous ceux qui n'ont pas encore une connaissance suffisante de la conversation et de la rédaction françaises pour pouvoir profiter sans réserve des cours universitaires.

\* \* \*

Pour le **Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne** et le **Certificat d'études françaises** délivré par le *Séminaire de français moderne* et le **Certificat de phonétique du français d'aujourd'hui**, demander le programme spécial à la Caisse de l'Université.

### INSTITUT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION<sup>1</sup>

(Institut J. J. Rousseau)

Direction : MM. les professeurs Pierre BOVET, Edouard CLAPARÈDE et Jean PIAGET.

L'Institut a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

L'Institut admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre un *Diplôme* et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres et au *Doctorat en philosophie* (mention pédagogie).

<sup>1</sup> Fondé en 1912, l'Institut des Sciences de l'Éducation a été rattaché à la Faculté des Lettres le 9 avril 1929. Il a son siège rue des Maraichers, 44.

## COURS SPÉCIAUX DE L'INSTITUT

(Pour les cours empruntés aux Facultés de l'Université, voir le programme complet de l'Université)

M. Claparède, prof. ord.

*Recherches spéciales de psychologie.*

Tous les jours.

M. Bovet, prof. ord.

*Direction d'enquêtes pédagogiques.*

(Jours et heures à fixer.)

M. Claparède, prof. ord. et M. Bovet, prof. ord.

*Répétitoire.* 1 h.

Samedi, à 11 heures.

M. Jean Piaget, prof. extr.

*Psychologie de la pensée de l'enfant.* 1 h.

Mardi, à 9 heures.

*Conférence* (avec MM. MEILI et REY). Discussion des recherches en cours. 1 h.

Mardi, à 10 heures.

*Travaux de psychologie de l'enfant.*

Tous les matins, sauf le samedi.

M. Meili et M. Rey, chargés de cours à l'Institut.

*Technique psychologique.*

I. M. Meili : *Tests et méthodes quantitatives.* 1 h.  
Vendredi, de 14 à 15 heures.

II. M. Rey : *Méthodes qualitatives.* 1 h.  
Lundi, à 14 heures.

M. Richard Meili, chargé de cours à l'Institut.

*L'application des méthodes statistiques à la psychologie.* 2 h.  
(Travaux pratiques).

Jeudi, de 17 à 19 heures.

*Les perceptions chez l'enfant.* 1 h.  
Lundi, à 11 heures.

M. André Rey, chargé de cours à l'Institut.

*Les anomalies du développement mental.* 1 h.  
Vendredi, à 16 heures.

- M. Pedro Rossello**, chargé de cours à l'Institut.  
*Bibliographie.* — Elaboration d'un fichier pédagogique individuel. 1 h.  
Mercredi, à 8 heures.  
*Pédagogie comparée* : L'instruction publique en Europe. 1 h.  
Jeudi, à 16 heures.
- M. Robert Dottrens**, D<sup>r</sup> en soc., chargé de cours à l'Institut.  
*Les œuvres péri-scolaires.* 1 h.  
Mardi, à 14 heures.  
*Didactique générale,* 1 h.  
Mardi, à 15 heures.
- M<sup>lle</sup> Louise Lafendel**, chargée de cours à l'Institut.  
*Les méthodes des Ecoles nouvelles* (petite enfance).  
Expériences de la Maison des Petits. 1 h.  
Vendredi, à 17 heures. Maison des Petits.
- M<sup>lle</sup> Mina Audemars**, chargée de cours à l'Institut.
- a) *L'apprentissage de la lecture* : I. Montessori. Ecriture, lecture spontanée. - II. Decroly. Méthodes idéo-visuelles. - III. Maison des Petits. Recherches personnelles. - IV. Freinet. L'imprimerie à l'école. 1 h.  
Lundi, à 17 heures. Maison des Petits.
- b) *Leçon de pratique.* 2 h.  
Mercredi, de 14 à 16 heures. Salle stage M.d.P.
- Confection de matériel éducatif.*  
Mardi, de 14 à 16 h. Atelier M.d.P.
- M<sup>lle</sup> Alice Descoedres**, chargée de cours à l'Institut.  
*Psychologie et Pédagogie des arriérés.* 1 h.  
Vendredi, à 16 heures. Ecole rue Hugo-de-Senger.
- M. Léon Weber-Bauler**, D<sup>r</sup> méd., chargé de cours à l'Institut.  
*Anatomie et Physiologie du système nerveux.* 2 h.  
Samedi, de 9 à 11 heures.

- M. Henri Brantmay**, D<sup>r</sup> méd., chargé de cours à l'Institut.  
*Eléments de pédiatrie et de psychopathologie.* — *Hygiène mentale de l'enfance et de l'adolescence.* 1 h.  
Jeudi, à 11 heures.  
*Consultation médico-pédagogique* (R 2). 2 h.  
D<sup>r</sup> Brantmay avec la collaboration de M<sup>me</sup> Loosli et de M. Rey. 2 h.  
Jeudi, de 9 à 11 heures.  
*Conférence* : Les aspects médico-pédagogiques de l'oligophrénie, de la dysthymie et de la névrose infantile. 1 h.  
Mardi, de 8 à 9 heures.
- M<sup>me</sup> Loosli-Usteri**, chargée de cours à l'Institut.  
*Protection de l'enfance* (Les tribunaux pour enfants). 1 h.  
Mercredi, à 15 heures.  
*La pratique du test de Rorschach.* 1 h.  
Lundi, à 16 heures.
- M. Léon Walther**, D<sup>r</sup> en phil., chargé de cours à l'Institut.  
*Orientation professionnelle.* 4 h.  
Lundi et samedi, de 9 à 11 heures.
- 

Pour les *Répétitoires*, *Stages*, *Consultations* et *Cours et exercices pratiques* réservés aux élèves réguliers, s'adresser aux Directeurs.

Les *Cours réservés aux stagiaires de l'enseignement primaire genevois* sont groupés en un programme spécial.

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut des Sciences de l'Education, rue des Maraichers, 44.

---

Arch. = Archives d'Etat.  
 B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.  
 E. J. F. = Ecole du Boulevard James-Fazy.  
 L. A. = Laboratoire d'Anthropologie.

## FACULTÉ DES LETTRES

I.S.E. = Institut des Sciences de l'Éducation.  
 M.A.H. = Musée d'Art et d'Histoire.  
 S. F. = Séminaire de français moderne.  
 I.E.S. = Institut d'Études slaves.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jehudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	V. Martin	B.P.	A. Oltramare	45	V. Martin P. E. Martin	47 Arch.	Thibaudet	57	V. Martin Velleman	47 45	François	B.P.
9 à 10	V. Martin P. E. Martin	B.P. 45	A. Oltramare Thudichum Piaget (S.F.)	45 47 I.S.E.	A. Oltramare P. E. Martin	45 Arch.	Thibaudet Thudichum	57 I.S.E.	V. Martin Bohnenblust Velleman Birmelé (S.F.)	47 B.P. 45 57	A. Oltramare	45
10 à 11	Séchehaye	47	V. Martin Muret Borgeaud Babel	47 B.P. 49 57	Muret P. E. Martin Borgeaud Roussy (S.F.)	B.P. Arch. 49 57	Muret Thudichum Isnard	B.P. I.S.E. 49	Bohnenblust Rossier Roussy (S.F.)	B.P. 47 57	A. Oltramare Rossier Bouchardy (S.F.)	B.P. 45 57
11 à 12	Bohnenblust	45	V. Martin Bohnenblust Babel	47 45 46	L.-F. Choisy Babel Pittard	47 46 L. A.	Werner Thudichum L. A. Pittard	45 I.S.E. L. A.	Bohnenblust Rossier Babel Zbinden (S.F.)	B.P. 45 46 57	François Bally Rossier	B.P. 47 45

## FACULTÉ DES LETTRES (suite).

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jehudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Reverdin Walther	46 45			Cuendet	45	Sechehaye (S. F.)	17	Bally Malche Gielly	47 B.P. M.A.H.	Werner	47
15 à 16	Bally Malche P. E. Martin François (S.F.) Meyer-Lindenberg	45 I.S.E. B.P. 57 47	Reverdin P. E. Martin Sechehaye (S.F.)	46 45 17	V. Martin P. E. Martin Burky (S.F.)	46 45 57	Meyer-Lindenberg	47	François Malche	45 B.P.	Werner	47
16 à 17	Bally Malche P. E. Martin Zbinden (S.F.) Cros Roget	45 I.S.E. B.P. E.J.F. 17 47	Werner Bally Bovet Hassler	45 47 30 B.P.	Werner Thudichum Bovet Fournet Roget	45 57 I.S.E. 48 47	Thibaudet Borgeaud 50 et Arch. Sechehaye (S.F.)	30 Arch. 17	Werner Thudichum de Ziegler (S.F.) Hassler Roget	45 47 57 B.P. 46		
17 à 18	Malche Deonna Zbinden (S.F.) Cros L.-F. Choisy Benrubi	17 46 E.J.F. 58 47 45	Bally Bovet Hassler	45 30 B.P.	A. Oltramare Sechehaye Bovet Rappard Thudichum (S.F.) Long	B.P. 45 I.S.E. 30 57 47	Borgeaud 50 et Arch. Velleman Karcevski	Arch. 45 46	L. F. Choisy Malche Deonna Baud-Bovy Thudichum (S.F.)	45 17 46 47 57		
18 à 19	Bohnenblust Pittard Ruchon (S.F.) Cros	45 30 57 17	François Pittard Gielly de Ziegler (S.F.) Castiglione Dorosz Hellmund	47 30 46 57 17 45 49	A. Oltramare Langenbach (S.F.) Castiglione Dorosz	B.P. 57 17 45	Thibaudet Velleman Castiglione Dorosz	Aula 45 47 17	Thibaudet Baud-Bovy Castiglione Hellmund	Aula 47 57 49		

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

M. le professeur Antony BABEL, Doyen.

	Salle
<b>M. Guillaume-Léonce Duprat</b> , prof. ord.	
<i>Sociologie</i> . — Les équilibres sociaux. 2 h.	49.
Vendredi, à 16 et à 17 heures.	
<i>Economie sociale</i> . — Les équilibres socio-économiques. 2 h.	30.
Lundi, à 16 et à 17 heures.	
<i>Conférence</i> . — Commentaire et discussion du Cours élémentaire de sociologie et d'économie sociale. 2 h.	46.
Lundi, à 10 et à 11 heures.	
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Economie politique générale</i> . — La circulation et la répartition des richesses. 4 h.	30.
Jeudi, à 17 et à 18 heures; vendredi, à 18 h. et samedi, à 10 heures.	
<i>Conférence d'économie politique générale</i> . 1 h.	30.
Samedi, à 11 heures.	
<i>Economie politique spéciale</i> (cours et conférence). — Les différentes catégories de revenus. 1 h.	49.
Jeudi, à 11 heures.	
<i>Economie publique</i> . — Régies autonomes, régies coopératives, entreprises mixtes. 1 h.	49.
Vendredi, à 14 heures.	
<i>Conférence d'économie publique</i> . 1 h.	49.
Vendredi, à 15 heures.	
<b>M. William-E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Cours libre</i> : Société des Nations. — La Société des Nations. Son origine et son fonctionnement. 1 h.	30.
Mercredi, à 17 heures.	
<i>Finances publiques</i> . — Les impôts indirects. Le crédit public. 2 h.	46.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	

<b>M. Antony Babel</b> , prof. ord.	
<i>Histoire économique</i> . — Le XIX <sup>e</sup> siècle. 3 h.	46.
Mardi, mercredi et vendredi, à 11 heures.	
<i>Conférence</i> .	
a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours.	
b) <i>La Richesse des Nations</i> d'Adam Smith. 57.	57.
Mardi, à 10 heures.	
<b>M. Charles A. Burky</b> , prof. ord.	
<i>Géographie humaine</i> .	
<i>Théorie</i> . — IV. Les relations (civilisation et politique). 1 h.	46.
Mardi, à 16 heures.	
<i>Application</i> . — Les problèmes des Etats-Unis. 46.	46.
Mardi et mercredi, à 17 heures.	
<i>Conférence</i> . — L'Ethiopie. 1 h.	58.
Mardi, à 18 heures.	
<i>Direction d'études géographiques</i> . — Préparation à la conférence, à la licence et au doctorat. 1 h.	46.
Mardi, à 15 heures. Sémin. de Géographie <sup>1</sup> .	
<i>Cours libre</i> . — L'évolution en géographie : Questions contemporaines. 1 h.	46.
Mercredi, à 16 heures.	
(Voir aussi, p. 33 : Géographie humaine des pays de langue française, monographie géographique, Séminaire de français moderne.)	
<b>M. Liebmann Hersch</b> , prof. ord.	
<i>Statistique générale</i> . — Eléments de démographie comparée (mariages et divorces; naissances; décès; accroissement naturel; calcul de survie). 2 h.	46.
Mercredi, à 10 heures et jeudi, à 11 heures.	
<i>Conférence de statistique générale</i> . — Travaux des élèves et complément du cours. 1 h.	46.
Mercredi, à 18 heures.	
<i>Statistique spéciale</i> . — Population et économie. (Questions choisies). 2 h.	46.
Vendredi, à 9 et à 10 heures. Sémin. de statistique <sup>2</sup> .	

<sup>1</sup> Département des cartes de la Bibliothèque publique et universitaire.

<sup>2</sup> Rue de Candolle, 19.

	Salle	
<i>Conférence de statistique spéciale.</i>	1 h.	
Mercredi, à 16 heures.		Sémin. de statistique.
<i>Travaux pratiques.</i> — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).		
(Jours et heures à fixer.)		Sémin. de statistique.
<b>M. Claudius-Pierre Terrier, prof. ord.</b>		
<i>Economie commerciale.</i>		
Organisation financière des entreprises.	4 h.	
Jeudi et vendredi, à 9 et à 10 heures.	46.	
<i>Conférence.</i> — Analyse de cas choisis; discussion critique des solutions.	2 h.	
Mardi, à 14 et à 15 heures.	57.	
<i>Comptabilité.</i>	2 h.	
Lundi, à 14 et à 15 heures.	30.	
<i>Calculs commerciaux.</i>	2 h.	
(Avec le concours de l'assistant.)		
(Jour et heures à fixer.)	47.	
<b>M. Edouard Folliet, prof. ord.</b>		
<i>Vérification des comptes dans les Sociétés Anonymes.</i>	3 h.	
Mardi, à 8 et à 9 heures, mercredi, à 8 heures.	46.	
<i>Les changes.</i>	1 h.	
Mercredi, à 9 heures	46.	
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux étudiés au point de vue juridique et comptable.	2 h.	
Lundi, à 8 et à 9 heures.	46.	

### COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

<b>M. Henri Fehr, prof. ord.</b>		
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.	
Lundi, de 9 à 11 heures; mercredi, à 10 heures.	20.	
<b>M. Rolin Wavre, prof. ord.</b>		
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.	
Jeudi, à 9 heures; vendredi et samedi, à 8 heures.	20.	

		Salle
<b>M. Dmitry Mirimanoff, prof. ord.</b>		
<i>Calcul des probabilités.</i>	1 h.	
Mercredi, à 14 heures.		20.
<b>M. Eugène Pittard, prof. ord.</b>		
<i>Anthropologie générale.</i>		
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes.	2 h.	
Lundi et mardi, à 18 heures.		30.
Morphologie comparative : Les races et les milieux. Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race et du milieu.	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.		30.
<i>Conférence.</i>	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		Labor. d'Anthropologie <sup>1</sup> .
<i>Répétitoire du Cours.</i>	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.		Labor. d'Anthropologie.
<b>M. Edouard Claparède, prof. ord.</b>		
<i>Psychologie expérimentale.</i> — Les contrôles de la conduite; les niveaux de conduite. Personnalité, tempérament, caractère.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 11 heures.		30.
<i>Conférence :</i> Psychologie génétique. Les grandes lignes de l'évolution mentale. L'hérédité et le milieu. L'animal et l'enfant. Les régressions psychiques.	1 h.	
Vendredi, à 15 heures.		Lab. de Psychologie <sup>2</sup> .
<b>M. Jean Piaget, prof. extr.</b>		
<i>Histoire de la pensée scientifique.</i> — Les principales étapes de l'histoire des mathématiques.	1 h.	
Mercredi, de 9 à 10 heures.		47.
<b>M. Victor Martin, prof. ord.</b>		
<i>Histoire grecque :</i> La Grèce au IV <sup>e</sup> siècle (suite du cours d'hiver).	1 h.	
Mercredi, à 15 heures.		46.

<sup>1</sup> Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

<sup>2</sup> Rue des Maraîchers, 44.

	Salle
<b>M. André Oltramare</b> , prof. ord. <i>Conférence d'histoire romaine.</i> — Interprétation historique des <i>Res Gestae Divi Augusti</i> . Samedi, à 10 heures.	1 h. B.P. <sup>1</sup>
<b>M. Albert Thibaudet</b> , prof. ord. <i>Cours public</i> : Les romans de Flaubert, d'après ses manuscrits et sa correspondance. Jeudi et vendredi, à 18 heures.	2 h. Aula
<b>M. Charles Bally</b> , prof. ord. <i>Linguistique générale.</i> Le langage et la vie sociale Lundi, à 16 heures et mardi, à 17 heures.	2 h. 45.
<b>M. Charles Werner</b> , prof. ord. <i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie moderne depuis Leibnitz. Mardi, mercredi et vendredi, à 16 heures. <i>Cours spécial.</i> — La philosophie de l'histoire depuis Hegel jusqu'à nos jours. Jeudi, à 11 heures. <i>Conférence.</i> — Le problème de la relation entre l'âme et le corps : dissertations et discussions. Samedi, de 14 à 16 heures.	3 h. 45. 1 h. 45. 2 h. 47.
<b>M. Henri Reverdin</b> , prof. ord. <i>Conférence.</i> — Les problèmes philosophiques et la pensée morale. Lundi, à 14 heures. <i>Cours.</i> — Logique et théorie de la connaissance. Mardi, à 15 heures.	1 h. 46. 1 h. 46.
<b>M. Albert Malche</b> , prof. ord. <i>Pédagogie générale.</i> — Les problèmes de l'éducation nationale. Lundi et vendredi, à 17 heures. <i>Conférence.</i> — Didactique de l'histoire aux divers degrés de l'enseignement. Lundi, à 15 heures.	2 h. 17. 1 h. I.S.E. <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.  
<sup>2</sup> Institut des Sciences de l'Éducation, rue des Maraichers, 44.

	Salle
<b>M. Pierre Bovet</b> , prof. ord. <i>Histoire des écoles</i> : Les modes pédagogiques au XIX <sup>e</sup> siècle. Mardi, à 16 heures. <i>Neutralité et laïcité à l'école.</i> Mardi, à 17 heures. <i>Conférence</i> : Education morale. Délits d'écoliers. Mercredi, de 16 à 18 heures.	1 h. 30. 1 h. 30. 2 h. I.S.E. <sup>1</sup>
<b>M. Edmond Rossier</b> , prof. ord. <i>Histoire contemporaine</i> — L'Europe de 1871 à 1919. Vendredi et samedi, à 11 heures. <i>Conférence.</i> — Lecture d'auteurs et conférences sur des sujets d'actualité. Vendredi, à 10 heures. <i>Histoire diplomatique.</i> — Du traité de Vienne au Traité de Versailles. Samedi, à 10 heures.	2 h. 45. 1 h. 47. 1 h. 45.
<b>M. Paul-E. Martin</b> , prof. ord. <i>Histoire des institutions et histoire du moyen âge.</i> — Le monde féodal. Mardi, à 15 heures. <i>Histoire moderne.</i> — Le XVII <sup>e</sup> siècle. Lundi, à 9 heures, et mercredi, à 15 heures. <i>Conférence d'histoire du moyen âge</i> : auteurs de la licence. Lundi, à 16 heures. <i>Conférence d'histoire moderne.</i> Lundi, à 15 heures.	1 h. 45. 2 h. 45. 1 h. B.P. <sup>2</sup> 1 h. B. P.
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord. <i>Histoire nationale.</i> — Histoire des Institutions politiques de la Suisse. — L'ancien régime et la Révolution. Mardi et mercredi, à 10 heures.	2 h. 49.
<b>M. Louis Gielly</b> , chargé de cours. <i>L'architecture italienne.</i> Mardi, à 18 heures.	1 h. 46.

<sup>1</sup> Institut des Sciences de l'Éducation, 44, rue des Maraichers.  
<sup>2</sup> Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<b>M. Maurice Battelli</b> , chargé de cours.	
<i>Droit public général.</i> — Principes généraux de l'organisation constitutionnelle et administrative.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 9 heures.	49.
<i>Droit administratif suisse.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 8 heures.	48.
<b>M. Maurice Bourquin</b> , prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, de 14 à 15 heures.	48.
<b>M. Georges Sauser-Hall</b> , prof. ord.	
<i>Droit civil suisse.</i> — Les régimes matrimoniaux.	2 h.
Lundi, à 9 heures, et mercredi, à 8 heures.	48.
<i>Droit civil comparé.</i> — Les successions.	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	48.
<i>Droit international privé.</i> — Partie spéciale.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	48.
<b>M. Paul Carry</b> , prof. ord.	
<i>Sociétés de personnes</i> : Société simple, en nom collectif, en commandite.	2 h.
Mercredi, à 15 heures, et samedi, à 11 heures.	48.
<i>La Société à responsabilité limitée.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	48.
<i>Droit de change</i> (y compris la loi allemande sur le change).	2 h.
Vendredi, à 8 heures, et samedi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence</i> : travaux écrits, discussion de cas pratiques.	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	49.
<b>M. Alexandre Martin-Achard</b> , chargé de cours.	
<i>Propriété industrielle.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	45.
<b>M. Louis Hamburger</b> , chargé de cours.	
* <i>Droit commercial allemand</i> :	
*1° Commerce et industrie (Handel und Gewerbe).	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	17.

\* Cours donné en allemand.

	Salle
*2° Les sociétés (Gesellschaften).	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	17.
*3° Exercices de droit commercial et industriel, et de droit des sociétés.	2 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures.	17.
* <i>Exercices de droit civil allemand pour étudiants avancés.</i>	2 h.
Mercredi, à 15 et à 16 heures.	49.
<b>M. J.-Eugène Choisy</b> , prof. ord.	
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire ecclésiastique du XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	3 h.
Lundi, à 9 et à 10 heures; vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Séminaire calvinien.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	29.
<b>M. Auguste Gampert</b> , prof. ord.	
<i>Introduction particulière aux livres de l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Lundi, à 11 heures, et samedi, à 10 heures.	28.
<b>M. Georges Berguer</b> , prof. ord.	
<i>Psychologie religieuse.</i> — Rôle du subconscient dans le phénomène religieux. — La foi. — La prière. — Le sacrifice.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Histoire des religions.</i> — Le totémisme et le sacrifice.	1 h.
Mardi, à 14 heures.	29.
<i>Histoire des religions.</i> — La religion des Romains.	2 h.
Mardi, à 9 heures, et mercredi, à 10 heures.	28.

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Joseph Bonnet</b> , Dr sc. comm.	
<i>Transports maritimes.</i>	
(Documents de crédit documentaire: Avaries et modes de remboursement).	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	

\* Cours donné en allemand.

	Salle	
<i>Opérations et Organisation de banque.</i> Samedi, de 14 à 15 heures.	1 h.	17.
<b>M. Eugène Dérobert</b> , D <sup>r</sup> ès sc. écon. <i>Les formes élémentaires de la production industrielle.</i> Jeudi, à 8 heures.	1 h.	17.
<b>M. Robert Dottrens</b> , D <sup>r</sup> en sociologie. <i>Les œuvres péri-scolaires.</i> Mardi, à 14 heures.	1 h.	
	Inst. des Sc. de l'Educ. <sup>1</sup>	
<i>Didactique générale.</i> Mardi, à 15 heures.	1 h.	
	Inst. des Sc. de l'Educ.	
<b>M. Léon Dunand</b> , D <sup>r</sup> en sociologie. <i>Cabet, ses conceptions politiques et sociales.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h.	28.
<b>M<sup>lle</sup> Jeanne Duprat</b> , D <sup>r</sup> en sociologie. <i>Répétitoire de sociologie, économie sociale et systèmes politiques.</i> Samedi, de 9 à 10 heures.	1 h.	46.
<i>Systèmes politiques et morale politique.</i> (Jour et heure à fixer).	1 h.	
<b>M. Laszlo Ledermann</b> , D <sup>r</sup> ès sc. écon. <i>Problèmes d'économie mondiale en rapport avec l'action économique de la Société des Nations</i> Mercredi, à 15 heures.	1 h.	47.
<b>M. Jean-Philippe Lugrin</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>Organisation rationnelle des entreprises.</i> Mardi, à 18 heures.	1 h.	20.
<b>M. J.-E. Morton</b> , D <sup>r</sup> en droit, D <sup>r</sup> ès sc. écon. <i>Analyse quantitative des fluctuations économiques.</i> (A fixer ultérieurement.)	1 h.	
<i>Histoire de la pensée économique.</i> Les principales théories concernant le cycle industriel. (A fixer ultérieurement).	1 h.	
<b>M. Antoine Pagès.</b> <i>Langue espagnole.</i> — Interprétation de quelques textes relatifs à l'histoire économique de l'Espagne. Mercredi, à 15 heures.	1 h.	30.

<sup>1</sup> Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maraichers, 44.

	Salle
<b>M. H. Pasdermadjian</b> , Ing. E.P.F., D <sup>r</sup> en droit. <i>Organisation administrative.</i> Le service du personnel. L'organisation des bureaux. Mercredi, à 18 heures.	1 h. 49.
<b>M<sup>lle</sup> Louise Sommer</b> , D <sup>r</sup> phil. <i>Le développement des théories du commerce international.</i> Mardi et vendredi, ou mardi et jeudi, de 14 à 15 heures.	17.
<b>M. Henri Tanner</b> , D <sup>r</sup> ès sc. <i>Publicité.</i> — Sa psychologie et ses effets sociaux. Jeudi, à 18 heures.	1 h. 48.
<b>M. Antoine Velleman</b> , prof. extr. <i>Cours pratique de langue anglaise.</i> 1. Selected Chapters from « The Life of Henry George », by his son, Henry George, jr. (Doubleday, Doran and Co. Inc., New-York 1930). Jeudi, à 17 heures.	1 h. 45.
2. Exercices de traduction improvisée (interprétation) sur des sujets d'économie politique et de politique internationale. — Cours d'entraînement pour futurs interprètes parlementaires et diplomatiques. Jeudi, à 18 heures.	1 h. 45.

Les exercices pratiques de calculs commerciaux et financiers et de comptabilité, sont destinés aux étudiants et auditeurs qui n'ont pas fréquenté une Ecole de Commerce. Ils préparent aux épreuves éliminatoires d'arithmétique commerciale et de comptabilité prévus par les règlements de licence ès sciences commerciales et de diplôme de Hautes Etudes commerciales.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction d'un professeur de la Faculté.

En complément du cours d'économie sociale et des cours commerciaux, des conférences sont organisées avec le concours du *Secrétariat général de la Société des Nations, du Bureau International du Travail* et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des visites d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la *Bibliothèque sociale et économique* de la Faculté, des *Archives économiques*, où ils trouveront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une importante documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

**Conditions d'immatriculation.**

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences économiques et sociales :

1. Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Collège de Genève<sup>1</sup> ou de l'une des sections de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2. Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.

3. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence

Peuvent suivre les cours en qualité d'*auditeurs* les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

**Grades.**

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (mention a) : licence générale (mention b) : histoire moderne et contemporaine, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques et de licencié ès sciences commerciales ; de docteur ès sciences économiques et de docteur en sociologie.

(Voir le règlement de la Faculté, en vente à la Caisse de l'Université.)

**PLANS D'ÉTUDES**

**Licence ès sciences sociales. (Licence générale.)**

Pour les conférences voir art. 111 du règlement des examens.

1<sup>re</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Economie politique générale.	Economie politique générale.
Statistique générale.	Statistique générale.
Philosophie.	Philosophie.
Histoire des Institutions politiques.	Histoire des Institutions politiques.
Introduction au Droit.	

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

2<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Sociologie.	Sociologie.
Economie sociale.	Economie sociale.
Histoire de la Philosophie.	Histoire de la Philosophie.
Droit constitutionnel comparé.	Droit constitutionnel comparé.
Anthropologie.	Anthropologie.
Histoire économique <sup>1</sup> .	Histoire économique <sup>1</sup> .

3<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Economie politique spéciale.	Economie politique spéciale.
Statistique spéciale.	Statistique spéciale.
Histoire économique <sup>1</sup> .	Histoire économique <sup>1</sup> .
Finances publiques.	Finances publiques.
Géographie humaine (3 heures).	Géographie humaine (3 heures).

**Licence ès sciences sociales**

B) Mention histoire moderne et contemporaine.

Pour les conférences voir art. 113 et 114 du règlement des examens.

4<sup>re</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Economie politique générale.	Economie politique générale.
Statistique générale.	Statistique générale.
Histoire générale.	Histoire générale.
(Histoire moderne et histoire contemporaine).	(Histoire moderne et histoire contemporaine).
Histoire des institutions politiques.	Histoire des institutions politiques.
Introduction au droit.	

2<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Sociologie.	Sociologie.
Economie sociale.	Economie sociale.
Géographie humaine (3 heures).	Géographie humaine (3 heures).
Droit constitutionnel comparé.	Droit constitutionnel comparé.
Anthropologie.	Anthropologie.
Histoire économique <sup>1</sup> .	Histoire économique <sup>1</sup> .

<sup>1</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres.

Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

3<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Histoire économique<sup>1</sup>.  
Histoire des religions.  
Histoire diplomatique.  
Une branche à option (voir Règlement de la Faculté, page 7).

*Semestre d'été*

Histoire économique<sup>1</sup>.  
Histoire des religions.  
Histoire diplomatique.  
Une branche à option (voir Règlement de la Faculté, page 7).

**Licence ès sciences économiques**

Pour les conférences voir art. 116 du règlement des examens.

1<sup>re</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Sociologie.  
Economie sociale.  
Eléments de mathématiques supérieures (voir Règlement page 8).  
Géographie humaine (2 heures).

*Semestre d'été*

Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Sociologie.  
Economie sociale.  
Eléments de mathématiques supérieures (voir Règlement page 8).  
Géographie humaine (2 heures).

2<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Economie politique spéciale.  
Statistique spéciale.  
Economie commerciale.  
Histoire économique<sup>1</sup>.  
Economie publique.  
Finances publiques.  
Géographie humaine (2 heures).

*Semestre d'été*

Economie politique spéciale.  
Statistique spéciale.  
Economie commerciale.  
Histoire économique<sup>1</sup>.  
Economie publique.  
Finances publiques.  
Géographie humaine (2 heures).

3<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Economie politique spéciale.  
Statistique spéciale.  
Histoire économique<sup>1</sup>.  
Au choix du candidat :  
Economie commerciale ou  
Technique commerciale (bourses)<sup>2</sup>.

*Semestre d'été*

Economie politique spéciale.  
Statistique spéciale.  
Histoire économique<sup>1</sup>.  
Au choix du candidat :  
Economie commerciale ou  
Technique commerciale (changes)

**Licence ès sciences économiques, mention Mathématiques.**

(Voir art. 118 du règlement des examens).

**Licence ès sciences économiques, certificat, enseignement économie politique.**

(Voir art. 119 du règlement des examens.)

<sup>1</sup> Voir note, page 57.

<sup>2</sup> Ce cours étant donné tous les deux ans, peut être suivi en 2<sup>e</sup> ou en 3<sup>e</sup> année.

**Licence en sociologie.**

Pour les conférences voir art. 120 du règlement des examens.

1<sup>re</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Sociologie générale.  
Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Histoire de la Philosophie.  
Histoire des Religions.  
Introduction au Droit.  
Une branche à option : voir art. 121 du Règlement des examens de la Faculté.

*Semestre d'été*

Sociologie générale.  
Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Histoire de la Philosophie.  
Histoire des Religions.  
Une branche à option : voir art. 121 du Règlement des examens de la Faculté.

2<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Sociologie.  
Démographie.  
Economie sociale.  
Histoire économique<sup>1</sup>.  
Finances publiques.  
Anthropologie.

*Semestre d'été*

Sociologie.  
Démographie.  
Economie sociale.  
Histoire économique<sup>1</sup>.  
Finances publiques.  
Anthropologie.

3<sup>me</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Histoire économique<sup>1</sup>.  
Statistique spéciale.  
Géographie humaine (3 heures).  
Au choix du candidat :  
Systèmes politiques.  
Histoire des Institutions politiques.

*Semestre d'été*

Histoire économique<sup>1</sup>.  
Statistique spéciale.  
Géographie humaine (3 heures).  
Au choix du candidat :  
Systèmes politiques.  
Histoire des Institutions politiques.

**Licence ès sciences politiques<sup>2</sup>**

Pour les conférences voir art. 123 du règlement des examens.

1<sup>re</sup> ANNÉE

*Semestre d'hiver*

Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Sociologie.  
Economie sociale.  
Introduction au Droit.  
Droit public et administratif général.  
Droit constitutionnel comparé.

*Semestre d'été*

Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Sociologie.  
Economie sociale.  
Droit public et administratif général.  
Histoire des Institutions politiques de la Suisse.

<sup>1</sup> Voir note, page 57.

<sup>2</sup> Grade décerné par la Faculté des Sciences économiques et sociales et la Faculté de droit, conjointement.

2<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Histoire générale (moderne et contemporaine).	Histoire générale (moderne et contemporaine).
Droit constitutionnel comparé.	Droit international public.
Droit international public.	Histoire diplomatique.
Histoire diplomatique.	Finances publiques.
Finances publiques.	Droit des Obligations (partie spéciale), si le cours est donné.
Droit des Obligations (partie générale).	Histoire des Institutions politiques (y compris celles de la Suisse).
Histoire des Institutions politiques	Géographie humaine (3 heures).
Géographie humaine (3 heures).	Histoire économique.
Histoire économique.	Histoire économique.
Droit pénal (partie générale), si le cours est donné.	Procédure pénale, si le cours est donné.

3<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Droit pénal (partie générale), si le cours n'a pas pu être suivi en 2 <sup>me</sup> année.	Procédure pénale, si le cours n'a pas pu être suivi en 2 <sup>me</sup> année.
Droit public et administratif fédéral.	Droit public et administratif fédéral.
Histoire économique.	Histoire économique.
Economie publique.	Economie publique.
Législation civile comparée (partie générale).	Droit commercial (sociétés).
Droit commercial (sociétés).	Droit des obligations (partie spéciale), si le cours n'a pas pu être suivi en 2 <sup>me</sup> année.

**Licence ès sciences commerciales**

Pour les conférences voir art. 127 du règlement des examens.

1<sup>re</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Comptabilité.	Comptabilité.
Calculs commerciaux et financiers.	Calculs commerciaux et financiers.
Economie politique générale.	Economie politique générale.
Sociologie et économie sociale.	Sociologie et économie sociale.
Statistique générale.	Statistique générale.
Propriété industr. ou assurances.	Propriété industr. ou assurances.
Géographie humaine (2 heures).	Géographie humaine (2 heures).
Introduction au Droit.	

2<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Droit commercial.	Droit commercial.
Economie publique.	Economie publique.
Economie commerciale.	Economie commerciale.
Finances publiques.	Finances publiques.
Géographie humaine (2 heures).	Géographie humaine (2 heures).
Histoire économique.	Histoire économique.
Technique commerciale.	Technique commerciale.

3<sup>me</sup> ANNÉE

<i>Semestre d'hiver</i>	<i>Semestre d'été</i>
Economie commerciale.	Economie commerciale.
Technique commerciale.	Technique commerciale.
Histoire économique <sup>1</sup> .	Histoire économique <sup>1</sup> .

**INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES**

M. le professeur CLAUDIUS TERRIER, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales.

**Admission.**

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes commerciales :

- a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences économiques et sociales (voir p. 57).
- b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.
- c) Les diplômés de la 3<sup>me</sup> année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3<sup>me</sup> année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.
- d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission.

**Diplôme.**

L'Institut des Hautes Etudes commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes commerciales.

<sup>1</sup> Voir note page 57.

## PLAN D'ÉTUDES

### Diplôme de Hautes Etudes commerciales

Pour les conférences voir règlement des examens de l'I. H. E. C.

#### 1<sup>re</sup> ANNÉE

##### *Semestre d'hiver*

Comptabilité.  
Calculs commerciaux et financiers.  
Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Finances publiques.  
Economie sociale.  
Géographie humaine (2 heures).  
Economie commerciale.  
Technique commerciale.  
Droit commercial.

##### *Semestre d'été*

Comptabilité.  
Calculs commerciaux et financiers.  
Economie politique générale.  
Statistique générale.  
Finances publiques.  
Economie sociale.  
Géographie humaine (2 heures).  
Economie commerciale.  
Technique commerciale.  
Droit commercial.

#### 2<sup>me</sup> ANNÉE

##### *Semestre d'hiver*

Economie publique.  
Histoire économique<sup>1</sup>  
Géographie humaine (2 heures).  
Economie commerciale.  
Technique commerciale.  
Droit commercial.

##### *Semestre d'été*

Economie publique.  
Histoire économique<sup>1</sup>  
Géographie humaine (2 heures).  
Economie commerciale.  
Technique commerciale.  
Droit commercial.

---

<sup>1</sup> *Histoire économique* : Deuxième partie. Cours à suivre éventuellement en première année suivant le programme.

## FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Derobert	17	Wavre	20	Rappard	46
	Battelli	48	Battelli	48	Sausser-Hall	48	Rappard	46	Carry	48	Wavre	20
	Hamburger	17	Hamburger	17	Hamburger	17	Carry	48	Choisy	28		
9 à 10	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Terrier	46	Hersch	S. S.	Duprat M <sup>lle</sup>	46
	Fehr	20			Piaget	47	Wavre	20	Terrier	46		
	Battelli	49	Battelli	49	Battelli	49			Battelli	49		
	Sausser-Hall	48	Berguer	28								
	Choisy	28										
P. E. Martin	45											
10 à 11	G.-L. Duprat	46	Babel	57	Hersch	46	Terrier	46	Hersch	S. S.	Milhaud	30
	Fehr	20			Fehr	20			Terrier	46	A. Oltramare	B. P.
	Sausser-Hall	48	Borgeaud	49	Borgeaud	49			Rossier	47	Rossier	45
	Martin Achard	45	Sausser-Hall	48	Sausser-Hall	48					Carry	48
	Choisy	28			Berguer	28	Sausser-Hall	48			Choisy	29
											Gampert	28
11 à 12	G.-L. Duprat	46	Babel	46	Babel	46	Milhaud	49	Babel	46	Milhaud	30
	Gampert	28	Claparède	30	Claparède	30	Hersch	46	Rossier	45	Rossier	45
					Berguer	28	Werner	45			Carry	48
					Pittard	L. A.	Hamburger	17	Hamburger	17	Choisy	29
							Pittard	L. A.				

## FACULTÉ DES SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES *(suite)*

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Terrier Reverdin Bourquin	30 46 48	Terrier Dottrens Bourquin Berguer	57 I.S.E. 48 29	Mirimanoff Carry Bourquin	20 49 48			Milhaud Hamburger	49 17	Bonnet Werner	17 47
15 à 16	Terrier Malche P. E. Martin	30 I.S.E. B.P.	Terrier Burky Dottrens Reverdin P. E. Martin	57 S.G. I.S.E. 46 45	Ledermann Pagès V. Martin Carry P. E. Martin Hamburger	47 30 46 48 45 49			Milhaud Claparède Hamburger	49 L. Ps. 17	Werner	47
16 à 17	G.-L. Duprat Bally P. E. Martin	30 45 B.P.	Burky Werner Bovet	46 45 30	Hersch Burky Werner Bovet Hamburger	S.St. 46 45 I.S.E. 49			G.-L. Duprat Werner	49 45		
17 à 18	G.-L. Duprat Malche	30 17	Burky Dunand Bally Bovet	46 28 45 30	Burky Rappard Bovet	46 30 I.S.E.	Milhaud Velleman	30 45	G.-L. Duprat Malche	49 17		
18 à 19	Pittard	30	Burky Lugrin Pittard Gielly	58 20 30 46	Hersch Pasdermadjian Pittard	46 49 30	Milhaud Tanner Thibaudet Velleman	30 48 Aula 45	Milhaud Thibaudet	30 Aula		

# FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul LOGOZ, Doyen.

	Salle
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — L'ancien régime et la Révolution.	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 h. et à 17 heures.	50.
	et Archives d'Etat (salle Harvey)
<b>M. Paul Logoz</b> , prof. ord.	
<i>Droit pénal</i> (partie spéciale).	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.	48.
<i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	48.
<b>M. Hugo de Claparède</b> , prof. hon.	
* 1° « <i>Bauer</i> » und « <i>Volkskunde</i> ».	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	17.
* 2° <i>B.G.B. II. (Vertrag u. Unrecht)</i> (I. part. générale).	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.	17.
* 3° <i>Droit constitutionnel allemand depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.</i> (« <i>Verfassungs Geschichte der Neuzeit</i> »).	3 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 11 heures.	17.
<b>M. Albert Richard</b> , prof. ord.	
<i>Droit civil suisse.</i> — Les contrats civils.	2 h.
Mardi et mercredi, à 9 heures.	48.
<i>Successions.</i>	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	48.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques.	1 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	48.

\* Cours donné en allemand.

	Salle
<i>Séminaire.</i> — Travaux personnels des étudiants.	1 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	48.
 <b>M. Erich-Hans Kaden</b> , prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain</i> (droits patrimoniaux de la famille, successions).	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	49.
<i>Histoire et procédure du droit romain.</i>	3 h.
Jeudi, à 8 et à 9 heures, vendredi, à 8 heures.	49.
<i>Conférence de droit romain</i> (destinée aux étudiants de 1 <sup>re</sup> année).	2 h.
Samedi, à 8 et à 9 heures.	49.
<i>Séminaire de droit romain</i> (destiné aux étudiants avancés).	1 h.
Samedi, à 10 heures.	49.
* <i>Droit civil allemand.</i> — Obligations, partie spéciale.	2 h.
Lundi et mardi, à 9 heures.	17.
* <i>Droit civil allemand.</i> — Régimes matrimoniaux et successions.	2 h.
Mercredi, à 9 et à 10 heures.	50.
* <i>Exercices de droit civil allemand</i> (sur les obligations).	2 h.
Mardi, de 15 à 17 heures.	48.
 <b>M. Georges Sauser-Hall</b> , prof. ord.	
<i>Droit civil suisse</i> : Les régimes matrimoniaux.	2 h.
Lundi, à 9 heures, et mercredi, à 8 heures.	48.
<i>Droit civil comparé</i> : Les successions.	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	48.
<i>Droit international privé</i> : a) Partie spéciale.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	48.
b) Séminaire.	1 h.
Lundi, à 15 heures.	48.
 <b>M. Paul Garry</b> , prof. ord.	
<i>Sociétés de personnes</i> : Société simple, en nom collectif, en commandite.	2 h.
Mercredi, à 15 h. ; samedi, à 11 heures.	48.
<i>La société à responsabilité limitée.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	48.

• Cours donné en allemand.

	Salle
<i>Droit de change</i> (y compris la loi allemande sur le change).	2 h.
Vendredi, à 8 h. ; samedi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence.</i> — Travaux écrits, discussion de cas pratiques.	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	49.
 <b>M. Maurice Bourquin</b> , prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, de 14 à 15 heures.	48.
<i>Conférence de droit international public</i> (licence)	1 h.
Lundi, de 15 à 16 heures.	50.
<i>Droit international public</i> (doctorat) : Les sanctions d'après l'article 16 du pacte de la Société des Nations.	2 h.
Mardi et mercredi, de 15 à 16 heures.	50.
 <b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La circulation et la répartition des richesses.	4 h.
Jeudi, à 17 et à 18 heures ; vendredi, à 18 heures et samedi, à 10 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	30
 <b>M. William-E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Société des Nations.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
<i>Finances publiques.</i> — Les impôts indirects. Le crédit public.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.
 <b>M. François Naville</b> , prof. ord.	
<i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> — Cours théorique et démonstrations pratiques.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	Institut de méd. légale <sup>1</sup> .
<i>Laboratoire de recherches spéciales.</i>	
Tous les jours. [S'adresser à l'Institut.]	

<sup>1</sup> Rue de l'École-de-Médecine.

	Salle
<b>M. Wolfgang Liebeskind</b> , prof. extr.	
<i>Histoire du droit moderne.</i> — Les institutions du droit privé.	4 h.
Lundi, à 10 et à 11 heures, mardi et mercredi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence</i> (avec travaux écrits).	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	45.
<b>M. Ernest Delaquais</b> , prof. honoraire.	
* <i>Procédure pénale allemande.</i>	3 h.
Mardi, jeudi et vendredi, à 17 heures.	48.
<b>M. Alexandre Martin-Achard</b> , chargé de cours.	
<i>Propriété industrielle.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	45.
<b>M. Maurice Battelli</b> , chargé de cours.	
<i>Droit public général.</i> — Principes généraux de l'organisation constitutionnelle et administrative.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 9 heures.	49.
<i>Droit administratif suisse.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 8 heures.	48.
<b>M. Louis Hamburger</b> , chargé de cours.	
* <i>Droit commercial allemand :</i>	
* 1 <sup>o</sup> Commerce et industrie (Handel und Gewerbe).	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	17.
* 2 <sup>o</sup> Les sociétés (Gesellschaften).	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	17.
* 3 <sup>o</sup> Exercices de droit commercial et industriel, et de droit des sociétés.	2 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures.	17.
* 4 <sup>o</sup> Exercices de droit civil allemand pour étudiants avancés.	2 h.
Mercredi, à 15 et à 16 heures.	49.

\* Cours donné en allemand.

COURS ET CONFÉRENCES POUR LE DOCTORAT

<i>Droit civil.</i> — M. le professeur Albert RICHARD.	
<i>Droit commercial.</i> — M. le professeur Paul CARRY.	
<i>Droit pénal.</i> — M. le professeur Paul LOGOZ.	
<i>Droit romain.</i> — M. le professeur Erich-Hans KADEN.	
<i>Droit international public.</i> — M. le professeur Maurice BOURQUIN :	
Les sanctions d'après l'article 16 du pacte de la Société des Nations.	2 h.
Mardi et mercredi, de 15 à 16 heures.	50.
Les candidats au doctorat qui désirent suivre cet enseignement sont priés d'en informer le doyen au début du semestre.	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
<b>M. Georges Capitaine</b> , Dr en droit.	
<i>Les Sociétés financières en général :</i>	
(Sociétés de placement-omnia ; Sociétés de contrôle-Holding companies ; Sociétés de financement).	1 h.
Lundi, à 17 heures.	49.
<b>M. Michel Grodensky</b> , Dr en droit, lic. ès sc. soc.	
<i>Théorie générale du droit.</i> — Les diverses acceptions du mot « droit ».	1 h.
Mardi, à 15 heures.	49.
<i>Philosophie du droit.</i> — Le droit et la logique.	1 h.
Mardi, à 16 heures.	49.
<i>Sociologie du droit.</i> — Le droit et la statistique.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	49.
Le droit international à la lumière de la sociologie.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	48.
<b>M. Maurice Roulet</b> , Dr en droit.	
<i>Assurances privées.</i> — Partie spéciale.	1 h.
Samedi, à 8 heures.	17.
<b>M. Jude Suss</b> , Dr en droit.	
<i>Exercices de terminologie et de traduction juridiques d'allemand en français et de français en allemand.</i>	2 h.
Lundi, de 16 à 18 heures.	48.

## CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire aux examens de la licence en droit, il faut présenter les certificats de conférences requis par le Règlement spécial adopté par la Faculté. Pour le doctorat, la demande d'approbation du sujet de la thèse doit être accompagnée d'un travail de conférence jugé suffisant par le professeur de l'enseignement duquel relève le sujet choisi.

### Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle latine du Collège de Genève, ou le certificat de maturité de la section réelle latine de l'École secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le bureau du sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité *d'auditeurs*, les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

## SALLE DE TRAVAIL

La *Salle de Travail* (au rez-de-chaussée du bâtiment de la Bibliothèque publique et universitaire) est ouverte tous les jours, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité (avec latin) italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

## PLAN D'ÉTUDES\*

*Ce plan d'études n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ces cours doivent servir d'introduction. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures qu'il est désirable d'éviter.*

### Licence en Droit.

1<sup>re</sup> année<sup>1</sup>. — *Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (personnes et famille, droits réels, obligations). — Histoire du droit moderne. — Droit public général. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

*Semestre d'été* : Droit romain (droits patrimoniaux de la famille, successions, histoire et procédure). — Histoire du droit moderne. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Droit public général. — Economie politique.

2<sup>me</sup> année. — *Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Droit civil suisse (partie générale des obligations). — Droit commercial (propriété industrielle). — Droit pénal (partie générale) ou procédure civile. — Droit international public. — Médecine légale.

*Semestre d'été* : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Droit civil suisse (partie spéciale des obligations et successions, ou droits réels). — Droit commercial (sociétés de personne et propriété industrielle). — Droit pénal (partie spéciale), ou procédure pénale. — Droit international public. — Médecine légale.

3<sup>me</sup> année. — *Semestre d'hiver* : Droit civil suisse (personnes et famille) — Droit commercial (Les sociétés de capitaux, Assurances privées et Poursuite pour dettes). — Procédure civile ou droit pénal (partie générale). — Droit international privé. — Droit public fédéral. — Législation civile comparée.

\* Le programme de la licence ès sciences politiques comporte non seulement les cours indiqués ci-après, mais aussi les conférences requises par son règlement.

<sup>1</sup> Les étudiants de première année sont invités à suivre un cours de *Logique* et un cours d'*Histoire nationale* (étudiants genevois) à la *Faculté des lettres* et à la *Faculté des sciences économiques et sociales*, deux heures au moins de cours par semaine, à leur choix, indépendamment du *cours général d'Economie politique* obligatoire et du cours de *Finances* (seconde année), qui font partie du programme de la Faculté de droit.

*Semestre d'été* : Droit civil suisse (droits réels, ou successions et partie spéciale des obligations). (Régimes matrimoniaux) — Droit commercial (Société à responsabilité limitée, Droit de change). — Procédure pénale ou droit pénal (partie spéciale). — Droit international privé. — Législation civile comparée. — Droit administratif fédéral.

---

### Licence ès sciences politiques <sup>1</sup>.

*1<sup>re</sup> année.* — *Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit public et administratif général. — Droit constitutionnel comparé. Economie politique générale. — Statistique générale. — Sociologie. — Economie sociale.

*Semestre d'été* : Droit public et administratif général. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique générale. — Statistique générale. — Sociologie. — Economie sociale.

*2<sup>me</sup> année.* — *Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Droit international public. — Droit des obligations (partie générale). — Droit pénal (partie générale), si le cours est donné. — Histoire générale (moderne et contemporaine). — Histoire diplomatique — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques. — Géographie humaine (3 heures). — Histoire économique.

*Semestre d'été* : Droit international public. — Droit des obligations (partie spéciale), si le cours est donné. — Procédure pénale, si le cours est donné. — Histoire des institutions politiques (y compris celles de la Suisse). — Histoire générale (moderne et contemporaine). — Histoire diplomatique. — Finances publiques. — Géographie humaine (3 heures). — Histoire économique.

*3<sup>me</sup> année.* — *Semestre d'hiver* : Droit pénal (partie générale), si le cours n'a pas pu être suivi en 2<sup>me</sup> année. — Droit public et administratif fédéral. — Législation civile comparée (partie générale). — Droit commercial (sociétés). — Histoire économique. — Economie publique.

*Semestre d'été* : Droit des obligations (partie spéciale), si le cours n'a pas pu être suivi en 2<sup>me</sup> année. — Procédure pénale, si le cours n'a pas pu être suivi en 2<sup>me</sup> année. — Droit public et administratif fédéral. — Droit commercial (sociétés). — Histoire économique. — Economie publique.

<sup>1</sup> Grade décerné par la Faculté de droit et la Faculté des sciences économiques et sociales, conjointement.

---

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jehudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Kaden	49	Kaden	49	Kaden	49	Kaden	49	Kaden	49	Kaden	49
	Battelli	48	Battelli	48	Sausser-Hall	48	Rappard	46	Carry	48	Rappard	46
	Hamburger	17	Hamburger	17	Hamburger	17	Carry	48			Rouillet	17
9 à 10	Battelli	49	Battelli	49	Battelli	49	Kaden	49	Battelli	49	Kaden	49
	Sausser-Hall	48	Richard	48	Richard	48	Richard	48	Richard	48	Richard	48
	Kaden	17	Kaden	17	Kaden	50						
10 à 11	Liebeskind	49	Borgeaud	49	Borgeaud	49	Liebeskind	45			Milhaud	30
	Martin-Achard	45	Sausser-Hall	48	Sausser-Hall	48	Naville	I.M.L.	Logoz	48	Kaden	49
	Sausser-Hall	48	de Claparède	17	de Claparède	17	Sausser-Hall	48	de Claparède	17	Carry	48
	de Claparède	17			Kaden	50	de Claparède	17			de Claparède	17
11 à 12	Liebeskind	49	Liebeskind	49	Liebeskind	49	Logoz	48	Logoz	48	Milhaud	30
	Logoz	48	Logoz	48	Logoz	48	Hamburger	17	Hamburger	17	Carry	48
	de Claparède	17	de Claparède	17	de Claparède	17						
14 à 15	Bourquin	48	Bourquin	48	Bourquin	48			Richard	48		
	Carry	49			Carry	49			Hamburger	17		
15 à 16	Bourquin	50	Kaden	48	Carry	48			Richard	48		
	Sausser-Hall	48	Bourquin	50	Bourquin	50			Hamburger	17		
			Grodensky	49	Hamburger	49						
16 à 17	Suss	48	Kaden	48	Hamburger	49	Borgeaud	50 et Arch.				
			Grodensky	49								
17 à 18	Suss	48	Delaquis	48	Rappard	30	Borgeaud	50 et Arch.	Delaquis	48		
	Capitaine	49	Grodensky	49			Milhaud	30				
							Delaquis	48				
18 à 19			Grodensky	49			Milhaud	30	Milhaud	30		

# FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Eugène BUJARD, Doyen.

M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.

*Anatomie topographique de la tête, du cou et des membres.* 6 h.  
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.;  
mardi, à 18 heures. Aula Ec. Méd.  
*Ostéologie.* — Etude du squelette par le modelage. 2 h.  
Lundi, de 14 à 16 heures. Ec. Méd. Salle de dissect.

Le *Laboratoire d'anatomie* sera ouvert pendant le semestre d'été. Se renseigner auprès du professeur dès le début du semestre.

Eventuellement il y aura un *répétitoire gratuit* concernant des questions d'anatomie et d'organogénie, le lundi et le vendredi, à 17 h. <sup>1</sup>/<sub>4</sub>.  
[S'adresser au professeur.]

*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
Tous les jours. Ec. Médecine.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. ord.

*Histologie normale.* — 2<sup>e</sup> partie: Organes et appareils. 4 h.  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 7 h. 30. Ec. Méd.  
*Embryologie générale* (embryogénie et histogénie). 2 h.  
[A lieu au semestre d'hiver.]

*Stomatologie normale.*  
Jeudi, de 7 h. 30 à 9 h. Ec. Méd.

*Laboratoire d'histologie.*  
Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi; les travaux pratiques ont lieu le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi, de 9 à 11 heures, le mardi, de 14 à 16 heures.

*Exercices de technique microscopique.*  
[S'adresser au professeur.]

*Laboratoire d'embryologie et d'embryogénie.*  
[A lieu au semestre d'hiver.]

*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.  
*Physiologie.* — Fonctions de relation. 6 h.  
Mardi, de 16 à 18 h.; lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures. Ec. Méd.  
*Laboratoire de chimie physiologique.*  
Mardi et jeudi, de 9 heures à midi. Ec. Méd.  
*Laboratoire de physiologie.*  
[A lieu au semestre d'hiver.]  
*Exercices pratiques et théoriques pour étudiants avancés.*  
Jeudi, à 16 heures. Ec. Méd.  
*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
Tous les jours. Ec. Méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.  
*Anatomie pathologique spéciale.* 4 h.  
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 à 8 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> h. Inst. path.<sup>1</sup>  
*Cours sur les tumeurs.* 4 h.  
Samedi, de 9 à 10 heures. Inst. path.  
*Anatomie pathologique de la cavité buccale et du pharynx.*  
[A lieu au semestre d'hiver.]  
*Laboratoire d'histologie pathologique.* 6 h.  
Lundi et jeudi, de 14 à 16 h.; vendredi, de 11 à 12 h. 30. Inst. path.  
*Travaux spéciaux.*  
Tous les jours. Inst. path.

M. le Dr **Maurice Roch**, prof. ord.  
*Clinique médicale.* 6 h.  
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9 h. 50 à 10 h. 50. Hôp. cant.<sup>2</sup>  
*Médecine propédeutique* (avec le concours du chef de clinique et du chef de laboratoire). 1 h.  
Vendredi, de 9 à 9 h. 45. Hôp. cant.  
*Stage clinique* (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée). 6 h.  
Tous les jours. Hôp. cant.  
*Exercices d'auscultation.*  
(Jours et heures à fixer).

<sup>1</sup> Institut pathologique, boul. de la Cluse.

<sup>2</sup> Hôpital cantonal.

M. le Dr **Albert Jentzer**, prof. ord.  
*Clinique chirurgicale.* 6 h.  
 Lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 11 h. à 12 h. 15. Hôp. cant.  
*Chirurgie propédeutique.*  
 [A lieu au semestre d'hiver.]  
*Stage clinique d'un mois pour candidats en médecine.* Hôp. cant.  
 Tous les jours [s'adresser au professeur].  
*Travaux pratiques.* Hôp. cant.  
 Tous les jours [s'adresser au professeur].  
*Travaux de laboratoire.* Hôp. cant.  
 Tous les jours [s'adresser au professeur].

M. le Dr **René Kœnig**, prof. ord.  
*Clinique gynécologique et obstétricale.* 5 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 7 h. à 7 h. 45. Maternité.  
*Cours propédeutique de gynécologie.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Maternité.

M. le Dr **Pierre Gautier**, prof. ord.  
*Clinique infantile.* 2 h.  
 Lundi et vendredi, à 16 heures. Clin. infant.<sup>1</sup>

M. le Dr **Adolph Franceschetti**, prof. ord.  
*Clinique ophtalmologique.* 2 h.  
 Mardi, à 8 heures et vendredi, à 9 heures. Clin. ophtalm.<sup>2</sup>  
*Cours d'ophtalmoscopie pour débutants.* 1 h.  
 Lundi, à 17 heures. Clin. ophtalm.  
*Cours d'ophtalmoscopie pour étudiants avancés.* 1 h.  
 Mercredi, à 17 heures.

M. le Dr **Charles Ladame**, prof. ord.  
*Clinique des maladies mentales.* 2 h.  
 Mercredi, de 14 à 16 heures. Asile de Bel-Air<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

<sup>2</sup> Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

<sup>3</sup> Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr **Charles Du Bois**, prof. ord.  
*Clinique dermato-vénérologique.* 3 h.  
 Lundi, mercredi et jeudi, à 9 heures. Hôp. cant.  
 [Pour les stages s'inscrire auprès du professeur.]

M. le Dr **Bernard Wiki**, prof. ord.  
*Matière médicale et thérapeutique expérimentale (Pharmacologie).* 2 h.  
 Mardi, à 15 h. 15, et mercredi, à 16 h. 15. Ec. Méd.  
*Art de formuler. Exercices de rédaction d'ordonnances (Cours théorique).* 2 h.  
 Samedi, de 10 h. 15 à midi. Ec. Méd.  
*Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.*  
 [A lieu au semestre d'hiver.]  
*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
 Tous les jours, sauf le samedi. [S'adresser au professeur]. Ec. Méd.

M. le Dr **Georges Bickel**, prof. ord.  
*Clinique thérapeutique.* 1 h.  
 Mardi, de 9 heures à 9 h. 45. Hôp. cant.  
*Policlinique médicale.* 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 18 h. 15. Policlinique.  
*Stage de policlinique médicale.*  
 Tous les jours, jeudi excepté, de 16 à 18 h. Policlinique.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.  
*Policlinique chirurgicale.* 2 h.  
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.  
*Chirurgie opératoire.* 2 h.  
 Lundi, mardi et mercredi, de 17 à 19 h. Ec. Méd.  
 Laboratoire d'anatomie.

*Stage de policlinique chirurgicale.*  
 Tous les jours, jeudi excepté, de 17 à 18 h. 30. Policlinique.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.  
*Cours pratique d'opérations obstétricales (2<sup>me</sup> partie).* 2 h.  
 Samedi, de 7 à 9 heures. Maternité (Amphith.)

- Polyclinique gynécologique et obstétricale (Exercices pratiques de diagnostic gynécologique et obstétrical sur le mannequin).* 2 h.  
Mardi, à 16 h. et vendredi, à 15 h. Policl. obst. et gyn., s. 26<sup>1</sup>.  
Pour les participants : sutures de déchirures périnéales (sur convocation).
- Consultations de la Polyclinique gynécologique et obstétricale.*  
Stage d'un mois, limité à 2 participants par mois.  
Tous les jours, à 14 heures. Policl. obst. et gyn.
- M. le Dr **Zareh Chéridjian**, prof. ord.  
*Cours de clinique et polyclinique oto-rhino-laryngologique.* 2 h.  
Lundi de 18 à 19 h.; vendredi, de 17 à 18 heures. Policl. oto-rhino-laryngologique ou Hôpital.
- M. le Dr **François Naville**, prof. ord.  
*Médecine légale. — Cours théorique et démonstrations pratiques.* 2 h.  
Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de méd. légale<sup>2</sup>.
- Autopsies médico-légales. — Rédactions de rapports et expertises par les élèves; démonstrations de laboratoire selon matériel et sur convocation.*
- Laboratoire de recherches spéciales.* Institut de méd. légale.  
Tous les jours [S'adresser à l'Institut].
- M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr.  
*Chirurgie des accidents.* 2 h.  
[A lieu au semestre d'hiver.]
- M. le Dr **Théodore Reh**, chargé de cours.  
*Hygiène.* 2 h.  
Jeudi, à 16 h. et samedi, à 14 h. Inst. d'hygiène et de bactériol.<sup>3</sup>
- Bactériologie.*  
[A lieu au semestre d'hiver.]
- Visites d'Instituts, de fabriques et d'usines.*  
[Annoncées en cours de semestre.]

<sup>1</sup> Maternité.

<sup>2</sup> Rue de l'École-de-Médecine.

<sup>3</sup> Quai d'Arve.

- Exercices pratiques de bactériologie.*  
[Ont lieu au semestre d'hiver].
- Laboratoire pour recherches spéciales.*  
[S'adresser au professeur].
- M. le Dr **Pierre M. Besse**, prof. ord.  
*Diététique.* 1 h.  
Mardi, à 15 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.
- Physiothérapie.* 1 h.  
Mardi, à 16 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.
- Hydrologie-climatologie médicale.* 1 h.  
Mercredi, à 16 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.
- M. le Dr **René Gilbert**, prof. ord..  
*Radiologie générale. — Applications au diagnostic et aux traitements (avec démonstrations).* 2 h.  
Mercredi, de 14 à 16 heures. Institut central de Radiologie.
- Stage de radiologie clinique pour médecins, ou pour étudiants ayant terminé leur scolarité.*  
Tous les jours (nombre limité). S'adresser au professeur.  
Institut central de Radiologie.
- M. le Dr **Georges de Morsier**, chargé de cours.  
*Clinique neurologique et neuropathologie.* 1 h.  
Vendredi, à 17 heures. Clin. méd., Hôp. cant.

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- a) Nouveau règlement.
- M. le Dr **Edmond Barbey**, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.  
*Cours de diagnostics oto-rhino-laryngologiques.* 1 h.  
Mercredi, à 17 heures. Pol. oto-rhino-laryngologique.
- M. le Dr **Nicolas Betchov**, privat-docent de médecine interne.  
*La tuberculose. — Etude clinique. Lutte sociale antituberculeuse. Démonstrations pratiques et visites d'institutions.* 1 h.  
Lundi, à 16 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Jacques-E.-L. Brocher**, privat-docent de pathologie générale.  
*Chapitres choisis de pathologie générale.* 1 h.  
 (Mardi, à 17 heures). Inst. path.

M. le Dr **Fernand Chatillon**, privat-docent d'obstétrique et de gynécologie.  
*Cours d'obstétrique et de gynécologie* 1 h.  
 Lundi, à 17 heures. Maternité.

M. le Dr **Isaac Daïnow**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.  
*Théorie et pratique de la désensibilisation.* 1 h.  
 Jeudi, à 16 heures. Hôp. cant.  
 Salle de Cours de la Clinique Dermatologique.

M. le Dr **Roger Fischer**, privat-docent de biologie médicale.  
*Bio-physico-chimie.* 1 h.  
 Jeudi, à 16 heures. Université, 49.

M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.  
*Les bases scientifiques de la psychanalyse.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Université.

M. le Dr **Oscar-Louis Forel**, privat-docent de psychiatrie.  
*Hygiène mentale.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.)

M. le Dr **Ernest Friedheim**, privat-docent d'anatomie pathologique.  
*Pathologie des maladies infectieuses.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Inst. path.  
*Aspect chimique des cancers.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Inst. path.

M. le Dr **Edouard Frommel**, privat-docent de thérapeutique.  
*Thérapeutique cardio-vasculaire.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Policlinique.

M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.  
*Les maladies vénériennes.* 1 h.  
 Samedi, à 16 heures. Clin. dermatol.

M<sup>me</sup> Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmologie.  
*Chapitres choisis d'ophtalmologie.* 1 h.  
 Mardi, à 16 heures. Clin. ophtalm.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Rue Alcide-Jentzer.

M. le Dr **Herz Mantchik**, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.  
*Cours de technique et de pratique oto-rhino-laryngologique.* 1 h.  
 Samedi, à 11 heures. Policl. oto-rhino-laryng.<sup>1</sup>

M. le Dr **Ferdinand Morel**, privat-docent de psychiatrie.  
*Psychiatrie.* 1 h.  
 Vendredi, à 17 heures. Policlinique.

M. le Dr **J.-Jacques Mozer**, privat-docent de médecine interne.  
*Glandes endocrines.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Clin. dermat.

M. le Dr **François Ody**, privat-docent de chirurgie.  
*Les greffes en gynécologie.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.)

M. le Dr **John-Henri Oltramare**, privat-docent de chirurgie.  
*Chirurgie générale.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Clin. chir.

M. le Dr **Georges Piotrowski**, privat-docent de physiologie pathologique.  
*Examens de laboratoire (avec démonstrations pratiques)* 1 h.  
 Samedi, à 9 heures. Lab. Clin. ophtalm.

M. le Dr **Erwin Rutishauser**, privat-docent d'anatomie pathologique.  
*Pathologie du squelette et des articulations.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Inst. path.

M. le Dr **Charlie Saloz**, privat-docent de médecine interne.  
*Sémiologie cardio-vasculaire.* 1 h.  
 Vendredi, à 16 heures. Clin. méd.  
 [N'a lieu qu'au semestre d'hiver.]

M. le Dr **Raymond de Saussure**, privat-docent de psychiatrie.  
*Psychanalyse et criminologie.* 1 h.  
 Mercredi, à 18 heures. Université, s. 48.

M. le Dr **François Sciclounoff**, privat-docent de médecine interne.  
*Chapitres choisis de sémiologie médicale.* 1 h.  
 Vendredi, à 14 heures. Amphithéâtre de la Clinique médicale.

M. le Dr **Jacques Stephani**, privat-docent de médecine interne.  
*Etude clinique et radiographique des formes de la tuber-*

<sup>1</sup> Boulevard de la Cluse, 42.

*culose pulmonaire.* — Thérapeutique adaptée aux différentes formes. 1 h.  
Jeudi, à 16 heures. Clin. méd.

M. le Dr **Fernand Wyss-Chodat**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.  
*Étiologie, pathogénie, histologie des maladies de la peau.* 1 h.  
Mercredi, à 16 heures. Amphithéâtre Clinique dermatologique

b) Ancien règlement.

M. le Dr **Louis Aubert**.  
*Gynécologie opératoire.* 1 h.  
Mercredi, à 18 heures. Maternité.

M. le Dr **Henri Audeoud**.  
*Hygiène et alimentation de l'enfance.* 1 h.  
Samedi, à 18 heures. Policlinique.

M. le Dr **Charles Martin-Du Pan**.  
*Chirurgie infantile et orthopédie.* 1 h.  
Mardi, à 10 h. 1/2. Hôp. Gourgas<sup>1</sup>.

M. le Dr **Rista Mitkovitch**.  
*Criminologie spéciale.* — Les demi-fous et leur responsabilité. Le crime passionnel. Le crime politique. Le crime collectif. La criminalité de l'enfance et de l'adolescence. Peine de mort. 1 h.  
Lundi, à 11 heures. Univ., s. 30.

M. le Dr **Charles Perrier**.  
*Chapitres choisis d'urologie chirurgicale.* 1 h.  
Vendredi, à 17 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Charles Waegeli**.  
*Séminaire d'obstétrique.* 1 h.  
Vendredi, à 10 heures. Amphithéâtre de la Maternité.

**Conditions d'immatriculation.**

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la section classique ou de la section réelle latine du Collège de Genève

<sup>1</sup> Rue Gourgas, 49.

ou le certificat de maturité de la section réelle latine de l'École secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité d'*auditeurs* les personnes âgées de 18 ans. Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux, voir ci-dessous.

**Conditions d'admission aux Examens.**

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent :

1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université* ; 2° présenter une demande adressée au doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

**Examens fédéraux de médecine**

1° Les citoyens suisses peuvent seuls être admis aux examens fédéraux pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires et recevoir le diplôme fédéral correspondant. Des dérogations ne pourront être apportées à cette disposition qu'en vertu de traités de réciprocité passés avec des Etats qui autorisent les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires de nationalité suisse à exercer ces professions sur leur territoire.

Dans des cas extraordinaires, le Conseil fédéral pourra autoriser l'admission, en considération des circonstances particulières et au vu des certificats d'examens.

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

2° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur, M. le professeur Burckhardt-Socin, Leimenstrasse, 18, Bâle. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

3° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué comme terme d'inscription au tableau affiché à l'Université. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par l'huissier de l'Université.

4° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 15 francs.

5° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

6° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Le Président local des Examens fédéraux de médecine, M. le Dr E. Thomas, reçoit les inscriptions des candidats aux examens fédéraux à son domicile *route de Florissant, 4, 2° étage à gauche*, les lundis, mercredis et samedis, de 14 à 15 heures.

## PLAN D'ÉTUDES

Ce plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants: il est destiné à leur servir de guide pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

### ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

#### 1<sup>re</sup> ANNÉE (Année pré-médicale).

1<sup>re</sup> année. — 1<sup>er</sup> semestre (hiver) : Botanique I. — Physique I. — Anatomie comparée et Zoologie I. — Chimie inorganique.

*Exercices pratiques.* — Travaux pratiques de chimie: analyse qualitative et analyse quantitative élémentaires. I.

2<sup>me</sup> semestre (été) : Botanique II. — Physique II. — Anatomie comparée et Zoologie II. — Chimie organique.

*Exercices pratiques.* — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaires. II.

En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques de physique ; de botanique ; de zoologie et d'anatomie comparée. — Excursions botaniques.

Les travaux pratiques ci-dessus sont obligatoires pour les candidats aux examens fédéraux.

**EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou Examen fédéral de sciences naturelles.**

### ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

#### A. SECTION ANATOMO-PHYSIOLOGIQUE.

##### (2<sup>me</sup> ANNÉE)

3<sup>me</sup> semestre (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

*Exercices pratiques :* Dissection I. — Physiologie.

4<sup>me</sup> semestre (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Physiologie II.

*Exercices pratiques :* Histologie normale. — Chimie physiologique.

##### (3<sup>me</sup> ANNÉE)

5<sup>me</sup> semestre (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale. Physiologie III. — Chimie physiologique II.

*Exercices pratiques :* Dissection II.

En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

**EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.**

#### B. SECTION PATHOLOGIQUE ET CLINIQUE.

N. B. — Le nouveau plan des études pathologiques et cliniques conforme au nouveau règlement fédéral paraîtra dans le programme du semestre d'hiver 1936/37.

6<sup>me</sup> semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Hygiène I. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Policlinique chirurgicale.

*Exercices pratiques* : Médecine opératoire.

4<sup>me</sup> année. — 7<sup>me</sup> semestre (hiver) : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Policlinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Bactériologie. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales. — Bactériologie.

8<sup>me</sup> semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Hygiène II. — Clinique et policlinique dermatologiques. — Policliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

*Exercices pratiques* : Histologie pathologique.

5<sup>me</sup> année. — 9<sup>me</sup> semestre (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Policliniques : médicale, gynécologique. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

*Exercices pratiques* : Prescription et dispensation des médicaments.

**EXAMENS : Première partie du Doctorat.**

10<sup>me</sup> semestre (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et policlinique de dermatologie et de vénéréologie. — Policlinique médicale.

**EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.**

11<sup>me</sup> semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et policliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages.

**Examen fédéral professionnel.**

---

**Présentation de la thèse.**

---

Pour le *Doctorat en médecine dentaire*, consulter le règlement de l'Université.

---

---

E.M. = Ecole de médecine.  
 H.C. = Hôpital cantonal.  
 I.P. = Institut pathologique.  
 U. = Université, bâtiment principal.  
 M. = Maternité.  
 I.H. = Institut d'Hygiène.  
 A.A. = Asile des Aliénés.  
 I.R. = Institut de radiologie.

Cl. m. = Clinique médicale.  
 Cl. ch. = Clinique chirurgicale.  
 P. = Policlinique.  
 P.Oto. = Policl. otorhinolaryng.  
 I.M.L. = Institut méd. légale.  
 Cl. Inf. = Clinique infantile.  
 Cl. oph. = Clinique ophthalmolog.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Heures	Samedi		
7.30 7 à 7.45	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	7.30-9 Kœnig	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	7.15 à 8	de Seigneux	Mat.
8.15 à 9.— 8 à 8.45	Weber Askanazy	Aula E.M. I.P.	Weber Franceschetti	Aula E.M. Cl. Oph.	Weber Askanazy	Aula E.M. I.P.		Askanazy	I.P.	Weber Askanazy	Aula E.M. I.P.	8.15 à 9	Weber de Seigneux	Aula E.M. Mat.
9 à 11.— 9 à 9.45	Bujard (t.p.) Du Bois	E.M. H.C.			Bujard (t.p.) Du Bois	E.M. H.C.		Bujard (t.p.) Du Bois	E.M. H.C.	Bujard (t.p.) Roch Franceschetti	E.M. H.C. Cl. Oph.	9.15 à 10	Bujard (t.p.) Askanazy	E.M. I.P.
9 à 12.—			Bickel Battelli (t.p.)	H.C. E.M.			Battelli (t.p.)	E.M.						
9 à 10.— 9.50 à 10.50	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.		10.15 à 12	Piotrowski Veyrassat Wiki	Cl. Oph. Pol. E.M.
10.15 10.30			Martin Du Pan	H.C.					Waegeli	Mat.				
11.15 à 12.—	Battelli Milkovitch	E.M. 30			Battelli	E.M.			Battelli	E.M.			Battelli Veyrassat	E.M. Pol.
11 à 12.15	Jentzer	H.C.	Jentzer	H.C.	Jentzer	H.C.	Jentzer	H.C.	Askanazy	I.P.			Mantchik	P. oto.
										(11 à 12.30)				

## FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14.15 à 15	Weber Aula E.M. Askanazy (t.p.) I.P.	Bujard (t.p.) E.M. Naville I.M.L.	Ladame A.A. Gilbert H.C.	Askanazy (t.p.) I.P.	Naville I.M.L. Sciclounoff H.C.	
15.15 à 16	Weber Aula E.M. Askanazy (t.p.) I.P.	Bujard (t.p.) E.M. Wiki E.M. Besse H.C.	Ladame A.A. Gilbert H.C.	Askanazy (t.p.) I.P.	de Seigneux Pol.	
16.15 à 17	Gautier Cl. inf. Betchor H.C.	Battelli E.M. de Seigneux Pol. Besse H.C. Gourfein-Welt Cl. op	Wiki E.M. Besse H.C. Wyss-Chodat H.C.	Battelli (t.p.) E.M. Reh I.H. Dainow H.C. Fischer 49 Stephani H.C.	Gautier Cl. inf.	Golay H.C.
17.15 à 18	Franceschetti Cl. Oph. Veyrassat E.M. Chatillon Mat.	Battelli E.M. Veyrassat E.M. Brocher I.P.	Franceschetti Cl. Oph. Veyrassat E.M. Barbey P. Oto		Chéridjian P. Oto. de Morsier H.C. Morel Pol. Perrier H. C.	
18.15 à 19	Veyrassat E.M. Chéridjian P. Oto.	Weber Aula E.M. Bickel Pol. Veyrassat E.M.	Veyrassat E.M. de Saussure U. 48 Aubert Mat.		Bickel Pol.	Audeoud Pol.

# INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Eugène BUJARD.

- M. le D<sup>r</sup> **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.*  
*Exercices pratiques.* 14 h.  
Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h. ;  
samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire  
*Cours théorique.* 1 h.  
Samedi, à 16 heures. Inst. dent.
- M. le D<sup>r</sup> **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Policlinique dentaire.* 12 h.  
Tous les jours, de 8 à 10 heures ; Inst. dent.  
*Pathologie thérapeutique.* Prophylaxie bucco-dentaire. 1 h.  
Jeudi, de 7 à 8 heures. Inst. dent.
- M. le D<sup>r</sup> **François Ackermann**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Clinique de prothèse générale et chirurgicale.* 6 h.  
Mardi, vendredi et samedi, de 9 à 11 h. Inst. dent.  
*Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale.* 1 h.  
Samedi, de 11 à 12 h. Inst. dent.
- M. le D<sup>r</sup> **François Pfæffli**, professeur à l'Institut dentaire.  
*Couronnes et appareils à pont.* 3 h.  
*Clinique.*  
Lundi et mardi, de 17 à 19 h. ; vendredi, de 17 à  
18 heures. Inst. dent.  
*Cours théorique.* 1 h.  
Vendredi, de 18 à 19 heures. Inst. dent.
- M. le D<sup>r</sup> **Eugène Bujard**, prof. ord. à l'Université.  
*Stomatologie normale.* 2 h.  
Jeudi, de 7 h. 30 à 9 heures. Ec. méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord. à l'Université.

*Cours sur les tumeurs.* 1 h.  
Samedi, de 9 à 10 heures. Inst. path.

*Anatomie pathologique de la cavité buccale et du pharynx.*

[A lieu au semestre d'hiver.]

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr. à l'Université.

*Chirurgie générale.* 1 h.  
Mercredi, à 10 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Charles Wartmann**, professeur à l'Inst. dentaire.

*Pharmacologie.* 2 h.  
Mardi et vendredi, à 11 heures. Inst. dent.

*Stomatologie clinique.* 1 h.  
Samedi, à 11 heures. Inst. dent.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;  
le lundi, le mardi, et le vendredi, de 14 à 19 heures ;  
le mercredi et le samedi, de 14 à 17 heures.

### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. **Ernest Comte**, Dr méd. dent.

*Clinique d'orthodontie.* 2 h.  
Jeudi, de 10 heures à 12 heures. Inst. dent.

M. **Arthur-Jean Held**, Dr méd. dent.

*Les affections paradentaires.* Les parodontoses dans leurs relations avec les affections générales. 2 h.  
Mercredi, à 7 heures. Inst. dent.

*Clinique et thérapeutique des affections paradentaires.* 2 h.  
Mercredi, de 8 à 10 heures. Inst. dent.

### Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 82).

### PLAN D'ÉTUDES

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

#### ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

*1<sup>re</sup> année. — 1<sup>er</sup> semestre* (hiver) : Botanique I. — Physique I. Anatomie comparée et Zoologie I. — Chimie inorganique.

*Exercices pratiques.* — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaires I.

*2<sup>me</sup> semestre* (été) : Botanique II. — Physique II. — Anatomie comparée et Zoologie II. — Chimie organique.

*Exercices pratiques.* — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaires.

En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques de physique ; de botanique ; de zoologie et d'anatomie comparée. — Excursions botaniques.

Les travaux pratiques ci-dessus sont obligatoires pour les candidats aux examens fédéraux.

**EXAMENS : Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.**

#### ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

*2<sup>me</sup> année. — 3<sup>me</sup> Semestre* : Histologie normale I. — Embryologie. — Anatomie normale I. — Physiologie I. — Exercices pratiques : Dissection. Embryologie et histogénie.

*4<sup>me</sup> Semestre* : Histologie normale II. — Stomatologie normale. — Anatomie normale II. — Physiologie II. — Exercices pratiques : Histologie normale.

N. B. — Il est rappelé que pour le Doctorat en médecine dentaire, un second semestre de dissection (été) et les travaux pratiques de physiologie et chimie physiologique sont obligatoires (voir règlement de la Faculté de médecine).

**EXAMENS : Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.**

#### ETUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

N. B. — Le nouveau plan des études pathologiques et cliniques conforme au nouveau règlement fédéral paraîtra dans le programme du semestre d'hiver 1936-37.

*3<sup>me</sup> année.* — *5<sup>me</sup> Semestre :* Pathologie et Anatomie pathologique générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires.

*6<sup>me</sup> Semestre :* Clinique chirurgicale. — Policlinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et appareils à pont. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

*4<sup>me</sup> année.* — *7<sup>me</sup> Semestre :* Policlinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique otorhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et appareils à ponts.

*8<sup>me</sup> Semestre :* Même programme que pour le semestre précédent.

**EXAMENS :** Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.

---

Pour le *Doctorat en médecine dentaire* (délivré par la Faculté de médecine), consulter le règlement de la Faculté de Médecine.

---

---

# INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8 7.30 à 9			Held	Guillermin Bujard E.M.		
8 à 9	Guillermin	Guillermin	Guillermin <i>Held</i>	Guillermin	Guillermin	Guillermin
9 à 10	Guillermin	Guillermin Ackermann	Guillermin <i>Held</i>	Guillermin	Guillermin Ackermann	Ackermann Guillermin Askanazy I.P.
10 à 11		Ackermann	Julliard	<i>Comte</i>	Ackermann	Ackermann
11 à 12		Julliard		<i>Comte</i>	Julliard	Julliard
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæfli	Pfæfli			Pfæfli	
18 à 19	Pfæfli	Pfæfli			Pfæfli	

## FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

M. le professeur Auguste GAMPERT, Doyen.

	Salle
<b>M. J. Eugène Choisy</b> , prof. ord.	
<i>Histoire générale du christianisme.</i> Samedi, à 10 heures.	1 h. 29.
<i>Histoire ecclésiastique du XIX<sup>e</sup> siècle.</i> Lundi, à 9 et à 10 heures; vendredi, à 8 heures.	3 h. 28.
<i>Séminaire calvinien.</i> Samedi, à 11 heures.	1 h. 29.
<b>M. John Gaillard</b> , prof. ord.	
<i>Morale sociale</i> : Questions du mariage, de la famille et des mœurs. Vendredi, à 10 heures.	1 h. 28.
<i>Homilétique et diction.</i> Mercredi, à 10 heures et à 11 heures.	2 h. 29.
<i>Exercices homilétiques.</i> Mardi, à 11 heures.	1 h. 28.
<b>M. Auguste Lemaitre</b> , prof. ord.	
<i>Dogmatique</i> : La personne et l'œuvre de Jésus-Christ. Lundi et mercredi à 8 heures, mardi, à 10 heures.	3 h. 28.
<i>Histoire des Dogmes</i> : Histoire de la Christologie. Mardi, à 14 heures.	1 h. 28.
<i>Patristique latine.</i> Augustin : Confessions. Samedi, à 9 heures.	1 h. 29.
<i>Introduction aux études théologiques.</i> Mercredi, à 9 heures.	1 h. 29.
<b>M. Auguste Gampert</b> , prof. ord.	
<i>Introduction particulière aux livres de l'Ancien Testament.</i> Lundi, à 11 heures; samedi, à 10 heures.	2 h. 28.

	Salle
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Fragments des livres prophétiques. Mercredi et samedi, à 9 heures.	2 h. 28.
<i>Grammaire hébraïque.</i> Lundi, à 9 h.; mercredi et vendredi, à 8 heures.	3 h. 29.
<i>Histoire du texte de l'Ancien Testament.</i> Lundi, à 10 heures.	1 h. 29.
<i>Séminaire de l'Ancien Testament.</i> (Jours et heures à fixer.)	
<b>M. Georges Berguer</b> , prof. ord.	
<i>Psychologie religieuse.</i> — Rôle du subconscient dans le phénomène religieux. — La loi. — La prière. — Le sacrifice. Mercredi, à 11 heures.	1 h. 28.
<i>Histoire des Religions (1<sup>re</sup> année).</i> Le totémisme et le sacrifice. Mardi, à 14 heures.	1 h. 29.
<i>Histoire des Religions (années II, III, IV).</i> La Religion des Romains. Mardi, à 9 heures, et mercredi, à 10 heures.	2 h. 28.
<b>M. Franz Leenhardt</b> , prof. ord.	
<i>Le Christianisme primitif (3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> années).</i> Mardi et samedi, à 8 heures.	2 h. 28.
<i>Interprétation des écrits johanniques.</i> Lundi, à 14 et à 15 heures.	2 h. 28.
<i>Introduction aux livres du Nouveau Testament (2<sup>me</sup> année).</i> Vendredi, à 11 heures.	1 h. 28.
<i>Histoire et principes de l'exégèse biblique.</i> Vendredi, à 10 heures.	1 h. 29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament (en grec).</i> Vendredi, à 9 heures.	1 h. 28.

## EXERCICES DE PRÉDICATION

Une fois par semaine devant les professeurs de la Faculté.

---

### Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté autonome de théologie protestante :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la section classique ou de la section réelle latine du Collège de Genève ou le certificat de maturité de la section réelle latine de l'École secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité d'*auditeurs*, les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

---

## PLANS D'ÉTUDES

---

### Baccalauréat en Théologie.

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Quatre examens, dont trois partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, deux *dissertations*.

Le 1<sup>er</sup> examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

---

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité (avec latin) italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Le 4<sup>me</sup> examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

### Licence.

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant deux leçons et deux dissertations sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

### Doctorat.

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

### Baccalauréat ès sciences religieuses.

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

(Mention A) Langues anciennes. — (Mention B) Histoire. — (Mention C) Philosophie.

---

*Au nom de l'Université :*

*Le Recteur,*

Albert RICHARD.

---



Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 18 janvier 1936.

*Le Conseiller d'Etat*  
*chargé du Département de l'Instruction publique,*

Paul LACHENAL.



INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

(The Graduate Institute of International Studies)

5, Promenade du Pin, Genève.

Direction : MM. les professeurs Paul MANTOUX et William E. RAPPARD.

L'Institut a pour but l'étude scientifique au siège de la Société des Nations des relations internationales contemporaines, envisagées des points de vue juridique, économique, politique et historique. Il vise à donner sur elles à des étudiants qui déjà se spécialisent, des notions générales aussi approfondies que possible. Ils trouvent à l'Institut l'enseignement correspondant à la préparation d'un diplôme de l'Institut ou d'un doctorat ès sciences politiques. De même pour la licence ès sciences politiques (mention études internationales), c'est spécialement à l'Institut Universitaire que les candidats à ce titre peuvent obtenir, en deuxième et troisième années d'études, la formation intellectuelle requise.

Dans les conférences de séminaire et en dehors des cours, les étudiants ont l'occasion de prendre contact avec des professeurs de diverses nationalités, autorités reconnues en leurs domaines respectifs, ainsi qu'avec les personnalités politiques de passage au siège de la Société des Nations.

Une bibliothèque spécialisée est à la disposition des étudiants de l'Institut pour la consultation sur place et pour le prêt à l'extérieur.

Pour les conditions d'admission, les dispositions financières<sup>1</sup>, etc., consulter la brochure délivrée gratuitement au Secrétariat de l'Institut, 5, Promenade du Pin. Voir également le règlement spécial de la licence ès sciences politiques (mention études internationales) et du doctorat, inclus dans cette brochure.

<sup>1</sup> Les étudiants régaliars de l'Université paient pour chaque cours 6 Fr. par heure et par semestre.

COURS DE L'INSTITUT

*Professeurs :*

MM. Paul MANTOUX, William-E. RAPPARD, Maurice BOURQUIN, Carl-J. BURCKHARDT, Guglielmo FERRERO, Manley O. HUDSON (15 février à juillet 1936), Hans KELSEN, Ludwig von MISES, Pitman-B. POTTER, Hans WEHBERG.

*Chargé d'un enseignement :* M. Paul GUGGENHEIM.

*Professeur-adjoint :* M. M.-A. HEILPERIN.

*Secrétaire général :* M. André MUSSARD.

Prière de demander à l'Institut universitaire le programme du semestre d'été 1936.

# PRIX UNIVERSITAIRES

## UNIVERSITÉ

### Prix fondés par Henri Disdier.

#### Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *L'œuvre philosophique d'Emile Meyerson.*

Le prix sera décerné en juin 1937.

Les mémoires doivent être remis au recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Une contribution à l'historiographie du XVI<sup>e</sup> ou du XVII<sup>e</sup> siècle.* (Edition d'un texte, étude biographique d'un auteur, examen critique d'une source, etc.).

Le prix sera décerné en juin 1937.

Les mémoires doivent être remis au recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *De l'idée de finalité en philosophie morale.*

Le prix sera décerné en juin 1940.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1940.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

### Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1939, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1939.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois.

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

### Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1937, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

### Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1936 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

### Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1937, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Les relations politiques entre l'Angleterre et la République de Genève aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, d'après les sources et documents d'archives.*

[Les concurrents prendront comme point de départ la mort de Jacques I<sup>er</sup> (1625). Selon leur appréciation du sujet, ils peuvent traiter toute l'époque proposée ou seulement une période].

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur ; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

### Prix D<sup>r</sup> Emile Berger.

L'Université décernera, en juin 1937, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*De la descendance des alcooliques.*

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants de l'Université de Genève.

b) les gradués de l'Université de Genève âgés de moins de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les thèses, ouvrages ou mémoires présentés devront être rédigés en français et remis en deux exemplaires au moins.

ART. 3. — Les travaux encore inédits doivent être présentés dactylographiés.

En ce qui concerne les ouvrages imprimés, seuls pourront être pris en considération ceux qui auront paru dans les trois années précédant le terme fixé pour la présentation des travaux.

ART. 4. — Les travaux récompensés restent la propriété de leurs auteurs. En cas de publication, deux exemplaires seront remis gratuitement à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

### Prix Lucien Cellérier.

L'Université décernera, en juin 1937, un prix de *mille francs* destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la psychologie affective et son application à l'éducation (Pour de plus amples détails, s'adresser au Secrétariat de l'Université).

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants et anciens étudiants de l'Université de Genève qui ont obtenu le certificat du laboratoire de psychologie dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

b) les élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui sont inscrits comme étudiants ou comme auditeurs à l'Université.

c) les anciens élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui ont été diplômés dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits (écrits très lisiblement) ou, de préférence, dactylographiés, inédits et rédigés en langue française.

ART. 3. — Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être couronnés.

### Prix Lucien Chalumeau

L'Université décernera, en juin 1937, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la préhistoire (y compris, s'il y a lieu, l'étude des races préhistoriques) ou l'histoire de la civilisation.

Les mémoires (manuscrits ou imprimés) doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

Exceptionnellement les thèses de doctorat pourront être retenues par le jury.

Les mémoires imprimés ne devront pas être antérieurs à plus de trois ans, cette date étant calculée dès le jour de la fermeture du concours auquel le travail est présenté.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

1. Les étudiants et anciens étudiants, les auditeurs et anciens auditeurs, suisses, de l'Université de Genève.

2. Les étudiants et anciens étudiants étrangers, à condition qu'ils aient passé au moins deux semestres à l'Université et qu'ils aient acquis dans l'une des six années précédentes, un grade auprès d'une des Facultés de l'Université de Genève.

Les mémoires devront être rédigés en français, et, s'ils sont manuscrits, dactylographiés en quatre exemplaires.

Les lauréats, s'ils ont présenté un mémoire manuscrit, seront tenus de publier, dans le cours de l'année qui suivra l'obtention du prix, au moins un résumé de leur mémoire.

Si, pour des raisons majeures, le manuscrit ne peut être intégralement publié, il sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire, les auteurs conservant la propriété de leur œuvre.

Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser, ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

#### Fonds Théodore Flournoy

Le fonds Théodore Flournoy est destiné à accorder une ou plusieurs bourses d'études ou de recherches à des étudiants ou à des gradués de l'Université. Pour l'attribution de ces bourses, la préférence sera donnée aux travaux portant sur les disciplines suivantes : psychologie expérimentale, psychologie religieuse, psychologie pédagogique, psychanalyse, philosophie des sciences, histoire des sciences.

Toute personne à qui une bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Recteur un rapport écrit sur le résultat de ses travaux.

Exceptionnellement la Commission du Fonds pourra transformer, en tout ou en partie, la bourse en un prix, pour récompenser l'auteur d'un travail remarquable, publié en langue française dans les deux années précédentes, sur un sujet rentrant dans l'une des disciplines indiquées ci-dessus. La Commission, dans ce cas, pourra prendre en considération d'autres personnes que des étudiants ou gradués de l'Université de Genève.

Les candidats devront envoyer leur demande au Recteur de l'Université, en y joignant toutes pièces justificatives, avant le 1<sup>er</sup> mars 1937, avec un exposé des buts qu'ils se proposent.

#### Fonds Jean de Soukozanette

Le fonds Jean de Soukozanette est destiné à subvenir aux frais d'études d'étudiants et d'étudiantes de nationalité russe et de religion orthodoxe, immatriculés à l'Université de Genève.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université avant le 30 juin 1936.

#### Fonds African Spir

(Fondé par M<sup>me</sup> Claparède-Spir).

Le fonds African Spir est destiné à une bourse d'études (environ 1,200 fr. par an), à un étudiant (ou à une étudiante), appartenant à une famille peu fortunée, et qui aura témoigné d'un profond intérêt pour la philosophie et de réelles capacités pour l'étude de cette discipline.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> mai 1936.

#### Fonds Krishnavarma

ART. 1<sup>er</sup>. — Le « Fonds Krishnavarma » est destiné à venir en aide aux étudiants appelés à imprimer une thèse de valeur agréée par la Faculté intéressée, aux fins d'obtenir un grade à l'Université de Genève. Peuvent bénéficier d'une allocation les étudiants de toutes nationalités, régulièrement immatriculés et inscrits à l'Université de Genève depuis quatre semestres au moins, qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour imprimer leur thèse.

ART. 2. — Les étudiants répondant aux exigences prévues à l'article 1<sup>er</sup> peuvent bénéficier :

a) Soit d'un don qui, prélevé sur les intérêts du fonds, ne sera pas supérieur à fr. 200.— (deux cents).

b) Soit, lorsque leur thèse pourra être considérée comme une étude particulièrement importante, d'un prêt sans intérêts qui ne sera pas supérieur à fr. 1.000 (mille).

Ces prêts pourront être prélevés sur le capital du Fonds, mais en aucun cas ce capital ne pourra être réduit par ces prêts à une somme inférieure à fr. 5.000.— (cinq mille).

Les étudiants qui bénéficieront d'un prêt devront prendre l'engagement de le rembourser dès que les circonstances le leur permettront et, en tout cas, cinq ans au plus tard après la remise de la somme.

ART. 3. — Les demandes d'allocation doivent être adressées au recteur de l'Université qui les transmet au Bureau. Celui-ci statue après avoir pris connaissance du préavis de la Faculté intéressée.

## FACULTÉ DES SCIENCES

### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1937, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1937, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

## Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M<sup>me</sup> Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1937, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

## Fonds Ernest Solvay

*pour recherches sur des sujets de chimie théorique.*

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. *Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5.000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermination des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission administrative*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

## FACULTÉ DES LETTRES

### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1937, un prix de littérature française de *trois cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1937, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure, à l'exclusion des nouvelles et romans, histoire littéraire, critique littéraire, philologie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admises à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

### Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1937, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

### Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1937, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement d'enseignement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

---

## FACULTÉ DE DROIT

### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1938, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse* ou de *droit international intéressant directement la Suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *huit cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1938.

---

### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1937, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *huit cents francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours. Les thèses de doctorat ne sont admises au concours qu'autant qu'elles ont été présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié dans les six années précédentes.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

### Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1937, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

---

### Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1937, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante:

*La représentation post mortem en droit civil suisse (validité et effets du pouvoir de représentation après la mort du représenté).*

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937.

Le prix pourra être partagé.

---

### Fonds Adrien Lachenal.

Les intérêts de ce fonds sont destinés à subventionner l'impression d'une thèse de doctorat en droit présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Genève par un étudiant de nationalité suisse ayant passé au moins quatre semestres à la Faculté.

Les demandes doivent être adressées à M. le Doyen de la Faculté.

Un règlement spécial détermine les conditions dans lesquelles cette subvention pourra être accordée.

---

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1938 à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des questions suivantes posées par la Faculté:

*Les greffes de la cornée.*

*La chirurgie des diabétiques.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être

remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1938, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3<sup>o</sup> Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il la publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1937, un prix de *cinq cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

### Prix Gustave Humbert

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1937, un prix de *cinq cents francs* au meilleur travail fait à la Polyclinique médicale ou au second Service de médecine de l'Hôpital cantonal.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés ne concourant pas simultanément pour un autre prix, doivent être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937 au Doyen de la Faculté de médecine.

Sont admis à concourir les assistants des services sus-mentionnés, les étudiants de la Faculté de Médecine de Genève et les diplômés fédéraux et cantonaux ayant terminé leurs études à Genève depuis moins de 40 ans.

## FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

### Prix Munier

La Faculté décernera, en juin 1937, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*L'universalisme religieux dans le judaïsme aux environs de l'ère chrétienne.*

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française. Ils doivent être remis au Doyen avant le 1<sup>er</sup> janvier 1937. Le nom de l'auteur doit être remis sous pli cacheté, portant extérieurement une devise répétée en tête du manuscrit.

### Prix Chenevière-Munier

La Faculté décernera, en juin 1936, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition. Les concurrents doivent s'inscrire auprès du Doyen le 1<sup>er</sup> mai au plus tard.

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX MUNIER ET CHENEVIÈRE-MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui sont immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en théologie ou l'examen reconnu équivalent.

### Prix Georges Fulliquet

La Faculté décernera, en juin 1938, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de théologie systématique (dogmatique, histoire des dogmes, apologétique) ou de philosophie de la religion, dont le choix est laissé aux concurrents.

Sont admis à concourir : 1<sup>o</sup> les étudiants de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, au moment fixé pour la remise des travaux de concours, sont dans leur dernière année d'études ; 2<sup>o</sup> les candidats au baccalauréat de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont passé leurs derniers examens depuis moins de deux ans ; 3<sup>o</sup> les bacheliers en théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont obtenu leur grade depuis moins de deux ans.

Les mémoires présentés doivent être inédits et rédigés en français. Ils porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1938.

## FONDS UNIVERSITAIRES

---

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. Henri DISDIER (1864) pour prix décerné par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. Edgar AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. Joseph DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. Edouard GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ETUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. Etienne GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.

27. Dr Jean KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. Dr Constantin TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.
29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925), pour l'Ecole de pharmacie.
30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
32. Eugène RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.
33. Christos LAMBRAKIS (1927), pour chaire à la Faculté des Lettres.
34. Lucien CELLERIER (1927), pour prix décerné par l'Université.
35. Théodore FLOURNOY (1928), pour bourse décernée par l'Université.
36. Adrien LACHENAL (1928), pour impression de thèses à la Faculté de Droit.
37. Rudolf Jan REIGER (1928), pour l'Institut de Physique (recherches de précision sur les rayons X).
38. Dr Laurent REHFUS-COLLART (1929), pour l'Institut de Botanique (pour publications).
39. Gustave HUMBERT (1929), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
40. Jean DE SOUKOZANETTE (1929), pour bourse décernée par l'Université.
41. African SPIR (1929), pour bourse décernée par l'Université.
42. Fonds KRISHNAVARMA (1933).
43. Lucien CHALUMEAU (1933), pour prix décerné par l'Université.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Approuvé par le Conseil d'Etat

### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire aux cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A. Les *Etudiants* doivent payer :

I. — Un droit d'immatriculation de Fr. 20.— à leur entrée dans l'Université.

Sont dispensés de cette finance les porteurs du certificat de matu-

rité de la division supérieure du Collège de Genève, de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève et de l'Ecole secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève. Les étudiants qui changent de Faculté, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Sont exemptés de la moitié de la finance d'immatriculation de Fr. 20.— : a) les étudiants porteurs d'un certificat d'exmatriculation d'une université suisse; b) les étudiants suisses porteurs d'un certificat d'exmatriculation d'une université étrangère; c) les porteurs d'un certificat de maturité suisse; d) les porteurs de certificats de maturités des Ecoles supérieures de commerce suisses; e) les porteurs d'un diplôme suisse d'instituteur admis à l'immatriculation.

Le droit d'entrée à l'Institut des Hautes Etudes commerciales est également de Fr. 20.—. Pour l'exemption totale et la demi-exemption il est fait application des mêmes principes.

II. — Les *cours* sur la base de Fr. 6.— par heure, par semaine et par semestre; un étudiant appelé à suivre des cours comportant 20 heures d'enseignement par semaine, payera Fr. 120.— ( $6 \times 20 = 120$ ) pour le semestre.

III. — Les *laboratoires et travaux pratiques* sur la base du tarif légal.

IV. — Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque, une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie, une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du Sanatorium universitaire, la cotisation semestrielle de Fr. 2.— de l'Association générale des étudiants.

V. — Une prime semestrielle d'assurance-accidents de laboratoires de Fr. 2.—, quand ils sont immatriculés dans les Facultés des sciences et de médecine.

Les étudiants des autres Facultés qui fréquentent les laboratoires ou les travaux pratiques doivent également payer la prime d'assurance-accidents.

VI. — Les droits de graduation prévus par les règlements, lorsqu'ils postulent un grade, un diplôme ou un certificat.

B. Les *Auditeurs* doivent payer :

I. — Les cours sur la base de Fr. 10.— par heure, par semaine et par semestre; un auditeur désireux de suivre des cours comportant 5 heures d'enseignement par semaine payera Fr. 50.— ( $10 \times 5 = 50$ ) pour le semestre.

II. — Une prime d'assurance-accidents de Fr. 2.— par semestre, lorsqu'ils fréquentent des laboratoires ou des travaux pratiques.

*Livrets d'étudiant et d'auditeur*

Le prix du livret est de Fr. 1.—. Tout livret égaré ou détérioré sera remplacé moyennant paiement de Fr. 5.—.

*Exemptions*

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser les étudiants et les auditeurs de l'Université de tout ou partie des rétributions. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants de nationalité suisse. Les requêtes doivent être adressées au Département de l'Instruction publique qui remettra aux intéressés une formule ad hoc.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées pour l'obtention des grades universitaires ; ils sont en vente à la Caisse de l'Université.

---

**COMITÉ DE PATRONAGE  
DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Étudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Étudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues. 3.

---

**COMITÉ GENEVOIS D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX  
D'ÉTUDIANTS ET D'ECOLIERS**  
(Jeunes gens et jeunes filles)

M. Haessig, chemin de Grange Canal, 11 (pays de langue allemande).

M. A. Birmelé, route de Malagnou, 16 (pays de langue anglaise).

---

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS**

(Fondée en 1924)

L'Association générale des Étudiants groupe tous les étudiants de l'Université, suisses et étrangers, et les représente auprès des autorités universitaires et gouvernementales. Elle s'est en outre assigné la tâche de s'occuper des besoins intellectuels et matériels des étudiants. Elle a notamment créé en 1931 un office d'entraide.

En s'inscrivant aux cours, chaque étudiant fait partie d'office de l'Association et reçoit une carte lui permettant de jouir de notables réductions dans presque toutes les salles de spectacle et dans un grand nombre de magasins de la ville.

---

**CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE**

POUR LES

**ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

(Loi du 21 Juin 1919, modifiée le 23 septembre 1933)

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Étudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir, dans les limites fixées par les Statuts, aux frais qu'ont à supporter les étudiants en cas de maladie aiguë.

Le bureau de la Caisse-maladie (salle 23) est ouvert aux jours et heures indiqués dans un avis affiché à la porte de la salle 23.

---

**CAISSE DE SUBSIDES**

POUR LES

**ÉTUDIANTS SUISSES DE L'UNIVERSITÉ**

Loi du 9 Juin 1934

Les demandes de subsides doivent être adressées, par écrit et avec les motifs à l'appui, à M. le Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction publique, président du Comité de la Caisse, Hôtel de Ville, Genève.

Les statuts de la Caisse peuvent être consultés au secrétariat de l'Université.

---

## ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTS

*Programme du semestre d'été 1936 :*

Culture physique. — Natation. — Escrime. — Tennis. — Équitation. — Basket-Ball.

Détails pour chaque sport dans programme spécial, à disposition chez l'Huissier.

*Inscriptions :*

Huissier de l'Université (M. Gex, Loge dans le Hall de l'Université. Tél. 52.274).

*Finances :*

**Cotisation unique Fr. 10.—.**

Supplément Fr. 35.— pour l'équitation, payable en s'inscrivant (Huissier).

*Secrétariat des Sports :*

Réception salle 50, 1<sup>er</sup> étage de l'Université, le mercredi, de 11 h. à 11 h. 30.

*Tableau :*

Les détails supplémentaires et les modifications au programme seront affichés au tableau de l'Université, dans le hall.

*Commission sportive universitaire :*

Messieurs les professeurs Albert Richard, recteur de l'Université, P.-E. Martin, président, Koenig et Weiglé. M. L. Bouffard, inspecteur scolaire cantonal de gymnastique, M. le Dr H. Brandt, représentant du contrôle médical sportif de l'État, ainsi qu'un délégué de l'Association générale des étudiants, et deux délégués de la section sportive de l'Association générale des étudiants.

---

## Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux* est ouverte à tous les étudiants inscrits et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 8 h.  $\frac{1}{2}$  à 12 heures et de 14 à 18 h. 45. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 17 heures.

*Bibliothèque publique et universitaire.*

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi ; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, en Sciences économiques et sociales, en Droit et en Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais), (ouverts du 10 juillet au 30 août), s'adresser au Directeur, M. le professeur Fernand Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur B. P. G. Hochreutiner.

Les *Archives de l'Etat*, à l'Hôtel de Ville, en indiquant l'objet des recherches à l'archiviste de service à la salle des travaux.

Le *Musée d'art et d'histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

Le *Musée d'ethnographie*, moyennant l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

---

## ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

### PROFESSEURS

- MM. André, Emile, 4, rue Samuel-Constant, Délices,  
 Arminjon, Pierre, hôtel Victoria, rue Pierre-Fatio, 11.  
 Askanazy, Max, rue Emile-Yung.  
 Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.  
 Bally, Charles, avenue Pierre-Odier, 12.  
 Battelli, Frédéric, rue Eynard, 8.  
 Berguer, Georges, Promenade St-Antoine, 14.  
 Besse, Pierre, chemin du Châtelet, 6.  
 Bickel, Georges, route de Florissant, 12.  
 Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.  
 Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.  
 Borgeaud, Charles, Onex.  
 Bourquin, Maurice, avenue Bertrand, 9.  
 Bouvier, Bernard, rue des Granges, 4.  
 Bovet, Pierre, chemin de l'Escalade, 1.  
 Breitenstein, Jules, Cartigny.  
 Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.  
 Bujard, Eugène, place Claparède, 4.  
 Burky, Charles, avenue Peschier, 30.  
 Carry, Paul, rue Tœpffer, 10.  
 Chavanne, Louis, rue G.-Leschot, 1.  
 Cherbuliez, Emile, avenue Petit-Senn, 32, Chêne-Bourg.  
 Cheridjian, Zareh, rue de l'Université, 8.  
 Chodat, Fernand, chemin Rieu, 9.  
 Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.  
 Choisy, Louis-Frédéric, rue du Soleil-Levant, 8.  
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.  
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.  
 Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Conches.  
 Cristiani, Hector, rue de Candolle, 26.  
 Delaquis, Ernest, avenue Gaspard-Vallette, 5.  
 Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, par Chêne.  
 DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.  
 Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.  
 Fehr, Henri, route de Florissant, 110.  
 Ferrero, Guglielmo, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.  
 Folliet, Edouard, 56, quai des Eaux-Vives.  
 Franceschetti, Adolph, Boul. des Philosophes, 9.  
 François, Alexis, route de Florissant, 47.  
 Gaillard, John, rue G.-Leschot, 11.  
 Gampert, Auguste, rue Tœpffer, 11 bis.  
 Gautier, Pierre, rue de Beaumont, 3.  
 Gilbert, René, place Claparède, 3.  
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.  
 Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.  
 Guyénot, Emile, rue Bellot, 5.  
 Gysin, Marcel, boulevard de la Tour, 4.

- MM. Hersch, Liebmann, avenue Pierre-Odier, 18, Chêne-Bougeries.  
 Hochreutiner, B.-P.-Georges, rue St-Victor, 10.  
 Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.  
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.  
 Kaden, Erich-Hans, avenue de Miremont, 35.  
 Koenig, René, rue Charles-Bonnet, 4.  
 Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.  
 Leenhardt, Franz, ch. Arpillières, 3.  
 Lemaitre, Auguste, route des Acacias, 24.  
 Lendner, Alfred, rue Emile-Yung, 6.  
 Liebeskind, Wolfgang, quai Gustave-Ador, 44.  
 Logoz, Paul, rue Senebier, 14.  
 Malche, Albert, quai Gustave-Ador, 12.  
 Martin, Paul-E., Contamines, 15.  
 Martin, Victor, boulevard des Tranchées, 42.  
 Meyer, Kurt-H., Les Troiselles, Genthod.  
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.  
 Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.  
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.  
 Naville, François, avenue de Champel, 16.  
 Oltramare, André, rue Carteret, 30.  
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.  
 Piaget, Jean, Les Cerisiers, Pinchat.  
 Piclet, Amé, rue Bellot, 13.  
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.  
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.  
 Reverdin, Henri, 2, rue du Puits-St-Pierre.  
 Richard, Albert, ch. de Chapeaurouge, 3, Crêts de Florissant.  
 Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.  
 Rochat, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.  
 Rossier, Edmond, avenue Dapples, 6, Lausanne.  
 Sauser-Hall, Georges, rue Michel-Chauvet, 12.  
 Sechehayé, Albert, rue de l'Université, 5.  
 de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Chêne-Bougeries.  
 Stueckelberg, Ernest-C.-G., avenue Bertrand, 5.  
 Terrier, Claudius, 29, chemin des Semailles, Grand-Lancy.  
 Thibaudet, Albert, avenue Ernest Hentsch, 9.  
 Thudichum, Georges, avenue Léon-Gaud, 12.  
 Tiercy, Georges, avenue Riant-Parc, 15, Petit-Saconnex.  
 Töndury, Hans, Helvetiastrasse, 45, Berne.  
 Velleman, Antoine, avenue Marc-Monnier, 5.  
 Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15.  
 Wavre, Rolin, rue Le Fort, 25.  
 Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.  
 Weber, Rodolphe, clos Belmont, 15.  
 Weigle, Jean, rue du Grand-Mézel, 4.  
 Wenger, Paul, avenue de Miremont, 35.  
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.  
 Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

### CHARGÉS DE COURS

- MM. Battelli, Maurice, rue Eynard, 8.  
 Baud-Bovy, Samuel, rue de l'Athénée, 15.

- MM. Chaix, André, Délices, 17.  
Gielly, Louis, rue de la Rôtisserie, 6.  
Hamburger, Louis, rue de l'Ancien-Port, 2.  
Karcevski, Serge, rue St-Victor, 2.  
Martin-Achard, Alexandre, rue Diday, 10.  
de Morsier, Georges, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.  
Paréjas, Edouard, route de Chêne, 43.  
Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.  
Valencien, Charles, rue du Pont-Neuf, 2, Carouge.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Ackermann, François, rue du Rhône, 33.  
Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.  
Métral, Ernest, quai de l'Île, 15.  
Pfäffli, François, rue de Candolle, 14.  
Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 6.

PRIVAT-DOCENTS

ET

MAITRES AU SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

- MM. Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.  
Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.  
Baehni, Charles, rue Barthélemy-Menn, 8.  
Baer, Jean, rue de la Violette, 3.  
Barbey, Edmond, rue Général-Dufour, 20.  
Becherer, Alfred, avenue Blanc, 10.  
Benrubi, Isaac, rue St-Léger, 8.  
Betchov, Nicolas, rue du 31-Décembre, 15.  
Birmelé, Alexandre, route de Malagnou, 16.  
Boissonnas, Charles, rue de l'Athénée, 32.  
Bonnet, Joseph, avenue du Mervelet, 11, Petit-Saconnex.  
Bouchardy, François, boulevard Helvétique, 17.  
Brocher, Jacques, place Claparède, 5.  
Capitaine, Georges, avenue de Champel, 47.  
Castiglione, Tommaso-Riccardo, avenue Henri-Mussard, 6.  
Chatillon, Fernand, rue Ferdinand-Hodler, 5.  
Cimerman, Chevel, rue Verte, 9.  
Comte, Ernest, rue de l'Université, 6.  
Cros, Edouard, rue Chai let, 7, Fribourg.  
Cuendet, Georges, chemin de Miremont, 18.  
Dainow, Isaac, 6, Place Cornavin.  
Dérobert, Eugène, cours de Rive, 7.  
M<sup>me</sup> Doroz, Jadwiga, avenue du Mail, 26.  
MM. Dottrens, Robert, Troinex.  
Dunand, Léon, chemin de l'Escalade, 8.  
M<sup>lle</sup> Duprat, Jeanne, cours de Rive, 6.

- MM. Fischer, Roger, rue des Eaux-Vives, 4.  
Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.  
Forel, Oscar-Louis, Prangins, près Nyon, Vaud.  
Fournet, Charles, rue Frédéric-Amiel, 1.  
Friedheim, Ernest, 40, boul. de la Cluse.  
Frommel, Edouard, chemin Agasse, 28.  
Georg, Alfred, avenue Dumas, 18.  
Golay, Jean, rue de la Plaine, 5.  
M<sup>me</sup> Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.  
MM. Grodensky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.  
Gutzeit, Grégoire, rue Prévost-Martin, 42.  
Hassler, Otto, chalet du Jura, avenue des Ormeaux, Petit-Lancy.  
Heinis, Hugo, rue de la Canonnière.  
Hold, A.-J., rue Adrien-Lachenal, 1.  
Hellmund, Heinrich, Malagnou, 6.  
Isnard, Emmanuel, Bonneville (Haute-Savoie).  
Lagotata, Henri, avenue Mon Repos, 8.  
Langenbach, Edmond, quai Ecole-de-Médecine, 10.  
Ledermann, László, route de Malagnou, 4.  
Lévy, Fernand, rue de St-Jean, 90.  
Lombard, Augustin, rue de Baumont, 9.  
M<sup>lle</sup> Long, Pauline, chemin Liotard, 45.  
MM. Lugin, Jean-Philippe, route de Frontenex, 57.  
Mantchik, Herz, rue de la Corrairie, 20.  
Martin-Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.  
Meili, Richard, chemin de Gilly, Grand-Lancy.  
Meyer-Lindenberg, Hermann, 8, chemin des Chalets.  
Minod, Marcel, Grand'Rue, 17.  
Mtkovitch, Rista, rue de Beaumont, 8.  
Monnier, Luc, rue de Candolle, 15.  
Morel, Ferdinand, chemin de Grange-Falquet, 26.  
Morton, J.-E., Genève.  
Mozer, J.-Jacques, boulevard des Philosophes, 28.  
Ody, François, cours des Bastions, 10.  
Oltremare, John-Henri, rue de Candolle, 16.  
Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.  
Paillard, Henri-Charles, rue Saint-Léger, 5.  
Pasdermadjian, H., rue Bergalonne, 6.  
Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.  
Piotrowski, Georges, rue Lévrier, 9.  
Pronier, Ernest, boul. des Philosophes, 15.  
Roget, François-Frédéric, route de Florissant, 2.  
Rossier, Paul, rue Charles-Giron, 13.  
Roulet, Maurice, Tour-Maitresse, 6.  
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.  
Ruchon, François, rue Lévrier, 3.  
Rutishauser, Erwin, boulevard de la Cluse, 40.  
Saini, Hugo, La Chaumine, Petit-Lancy.  
Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnier, 1.  
Saussure, Raymond de, Tertasse, 2.  
Schamès, Léon, rue du Roveray, 3.  
Sciclounoff, François, Hôpital Cantonal.  
M<sup>me</sup> Sommer, Louise, Genève.

- MM. Stephani, Jacques, Montana.  
Suss, Jude, rue Micheli-du Crest, 2.  
Susz, Bernard, La Rippaz, Vandœuvres.  
Tanner, Henri, chemin du Point-du-Jour, Petit-Saconnex.  
Waegeli, Charles, rue de l'Athénée, 31.  
Wakker, Charles-H., Conches.  
Walther, Léon, chemin Peschier, 12.  
M<sup>lle</sup> Welt, Ida, La Résidence, route de Florissant.  
MM. Wyss-Chodat, Fernand, rue de Candolle, 26.  
Zbinden, Louis, avenue de la Grenade, 6.  
Ziégler, Henri de, rue de l'Ecole-de-Médecine, 14.

---

**Secrétaire de l'Université :**

M. Archinard, André, docteur en droit, chemin de l'Escalade, 1.

**Caissier-comptable de l'Université :**

M. Mossaz, John, rue Général-Dufour, 20.

**Commis :**

MM. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.  
Michaud, Gustave, rue de la Servette, 36.

---

**Appariteur des Facultés :**

M. Brisselet, Paul, boulevard de la Cluse, 40.

---

**Huissier-concierge :**

M. J. Gex, rue des Peupliers, 6.

---

**Concierges :**

M. Rémy, Edouard, Ecole de Chimie	M. Chauffat, Pierre, Policlinique.
M <sup>me</sup> Becchio, Julie, Ecole de Médecine.	M. Charles Burky, Institut d'Hygiène.
M <sup>me</sup> Brisselet-Chollet, Hélène, Institut pathologique.	M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale.
M <sup>me</sup> Ludy, Emma, Maternité.	M. Vallier, John, Observatoire.
M. Regard, Marin, Clinique infantile.	

